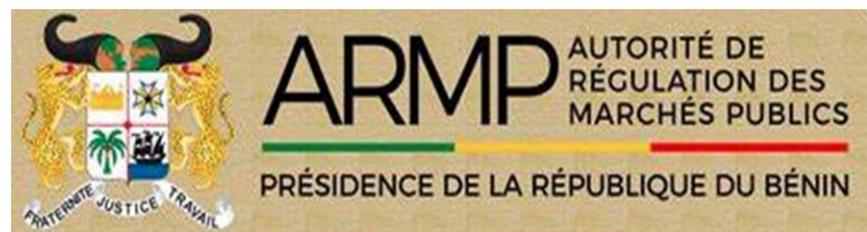


REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

AUTORITE CONTRACTANTE :
Centre National Hospitalier et Universitaire-
Hubert Koutoukou Maga
(CNHU-HKM)

EXERCICE 2022

VERSION DEFINITIVE



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
RESUME EXECUTIF	4
I. LETTRE INTRODUCTIVE	6
II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION	8
III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE	8
IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR	13
V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES	16
5.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	16
5.1.1. <i>Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus</i>	16
5.1.2. <i>Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante</i>	18
5.1.2.1. Personne responsable des marchés (PRMP)	18
5.1.2.2. Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)	19
5.1.2.3. Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)	20
5.1.2.4. Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)	20
5.2. CONSTATS SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD	21
5.2.1. <i>Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	21
5.2.2. <i>Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue</i>	21
5.2.3. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes</i>	22
5.2.4. <i>Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours</i>	22
5.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	23
5.3.1. <i>Echantillonnage</i>	23
5.3.2. <i>Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné</i>	23
5.3.3. <i>Conclusion sur l'« auditabilité » des marchés sélectionnés</i>	26
5.3.4. <i>Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables</i>	28
5.3.4.1. Phase de préparation du marché	28
5.3.4.2. Phase du déroulement de la procédure de passation	28
5.3.4.3. Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)	36
5.3.4.4. <i>Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue</i>	37
5.3.5. <i>Conclusions sur la conformité des marchés</i>	41
VI. ANNEXES	44

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE	INTITULE
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restraint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CNHU-HKM	Centre National Hospitalier et Universitaire -Hubert Koutoukou Maga
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
HT	Hors Taxes
L	Limitation
NCF	Non-conformité
N/A	Non Applicable
INSF	Insuffisance
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
RC	Risque de non-conformité sur les procédures
RO	Risque de non-conformité sur les organes
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
TDR	Termes de Référence
TTC	Toutes Taxes Comprises
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

RESUME EXECUTIF

Au terme de la mission d'audit technique indépendant des marchés publics de l'exercice 2022, il a été déterminé que la performance du **Centre National Hospitalier et Universitaire -Hubert Koutoukou Maga (CNHU-HKM)** en termes de gestion des marchés publics est jugée “**défavorable**” avec un taux moyen d'irrégularités ou de non-conformités de **41%** sur la base d'un échantillon représentatif de **39** marchés d'une valeur globale de FCFA **1 192 301 730 HT**.

Cette performance est principalement attribuée aux rubriques ci-après :

N°	Rubriques	% moyens d'irrégularités
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	45%
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	Non déterminable
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	40%

Il est à noter que quant à la conformité des processus d'attribution des contrats examinés, l'audit a mis en lumière :

- **5%** de marchés non auditables (**2 marchés sur 39**) ;
- **100%** de marchés non conformes (**37 marchés sur 37**) ;
- **5%** de marchés nuls et de nul effet (**2 marchés sur 37**).

La mission suggère aux responsables de l'autorité contractante de déterminer les raisons intrinsèques des diverses irrégularités ou non-conformités relevées et de mettre en place des mesures appropriées découlant du tableau de suivi pour la mise en œuvre des recommandations (à compléter avec les actions et les délais) joint en annexe.

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2022 du **Centre National Hospitalier et Universitaire -Hubert Koutoukou Maga (CNHU-HKM)** a été marquée par la passation de **94 marchés publics** pour un montant global de **4 055 070 934 francs CFA HT** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante (*cf. annexe 1*).

L'échantillonnage aléatoire réalisé selon les TDR par l'auditeur a conduit à la sélection de **39 marchés publics d'une valeur globale de 1 192 301 730 francs CFA HT** (*cf. annexe 1*), soit un taux de représentativité de **41%** en termes de volume des marchés et **29%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	94	4 055 070 934	39	1 192 301 730	1%	29%

NB : Sur les 94 marchés communiqués, un nombre de 6 marchés ont été infructueux et n'ont pas abouti à la signature d'un contrat.

Une fois l'échantillon réalisé, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (**PRMP**) de l'autorité contractante (**AC**) et avons procédé à la collecte des pièces relatives aux marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement des organes d'exécution et de contrôle a priori des marchés de ladite autorité contractante.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDR pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par l'AC des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à l'autorité contractante lors de la séance de restitution la synthèse des constats et avons recueilli ses commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport dont l'objet est d'exposer nos constats et de formuler les recommandations nécessaires. Le présent rapport sera articulé autour des quatre (4) points ci-après :

- Rappel des objectifs de la mission
- Lettre d'opinion de l'auditeur
- Constats et recommandations de l'audit
- Annexes

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

**RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION ET DES POSTULATS
ADOPTES EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION D'AUDIT
DE CONFORMITE DES MARCHES PUBLICS DE L'AC**

II. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Selon les TDR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

- **Objectif général :** Effectuer un audit technique et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par les autorités contractantes en référence aux textes en vigueur pendant la période sous revue.
- **Objectifs spécifiques:**
 - Effectuer un audit physique, financier et de conformité des procédures des marchés passés au titre de l'année 2022 par les différentes autorités contractantes ;
 - Apprécier la performance du système des marchés publics au niveau de chaque AC sur la base des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité

III. POSTULATS EN VUE DE LA FORMULATION DE L'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES MARCHES PUBLICS DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

- Concernant l'opinion globale de l'auditeur sur la conformité des marchés publics par rapport aux dispositions du code des marchés publics en vigueur**

Échelles de notation :

Titre de l'opinion	Signification de l'opinion	Barème Notation
Sans réserve	Sans réserve – Les marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue sont dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux textes législatifs et réglementaires en vigueur	X ≤ 10 %
Favorable	Favorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés publics au titre de la période sous revue est “globalement satisfaisante” malgré des anomalies jugées mineures au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	10% < X ≤ 20 %
Partiellement favorable mais avec des réserves	Partiellement favorable mais avec des réserves – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés au titre de la période sous revue présente des risques jugés modérés nécessitant des corrections au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	20% < X ≤ 40%
Défavorable	Opinion défavorable – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés présente des risques et lacunes jugées substantielles nécessitant des actions correctives urgentes au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	40% < X ≤ 70%
Adverse	Opinion adverse – La performance de l'autorité contractante en termes de gestion des marchés est globalement un échec et présente des irrégularités, erreurs et fraudes jugées suffisamment graves au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur	70% < X ≤ 100%

ii. **Concernant l'existence de documents obligatoires @ à mettre en place par l'AC pour la conduite de la passation des marchés :**

Concernant l'appréciation de l'existence de certaines pièces obligatoires à mettre en place par l'AC pour l'organisation de son système de passation des marchés, les principes ci-après ont été retenus pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 20\%$	Très satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Satisfaisante
$40\% < X \leq 60\%$	Moyenne
$60\% < X \leq 90\%$	Insatisfaisante
$90\% < X \leq 100\%$	Défaillante

@

	Documents attendus	Références du juridiques
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
2	Preuve de validation du PPM par la DNCMP	Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
5	Registre spécial de dépôt des offres	Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
6	Acte portant AOF de la CCMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 Mars 2022
7	Acte de nomination des membres de la CCMP	Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
8	Acte portant AOF de la PRMP	Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 MARS 2022
9	Acte de nomination de la PRMP	Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
10	Acte portant AOF du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020
12	Acte de nomination du Chef CCMP	Articles 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
14	Rapports de fin de chaque trimestre pour la CCMP	Article 2 point 7 du décret n°2020 - 597 du 23 décembre 2020
15	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
16	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
17	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	Article 1 ^{er} point 12 Décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020

iii. **Concernant la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des organes prévus par les textes en vigueur :**

Concernant l'évaluation de la performance de l'autorité contractante en matière de mise en place, d'organisation et de fonctionnement des organes, les principes ci-après ont été retenus pour la formulation de notre opinion :

Pourcentage non-conformité sur les organes (X)	Opinion sur la Performance des organes
0% de non-conformité	Très satisfaisante
$0\% < X \leq 20\%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Insatisfaisante
Plus de 60%	Défaillante

iv. **Concernant la conformité des marchés passés par l'AC**

Dans l'optique de la formulation de l'opinion sur la conformité des marchés, nous proposons une représentation schématique des groupes de marchés comme suit :



(1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 50% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés [Cf. <i>Liste à 5.3.3</i>])
Nota bene : Le seuil de signification désigne dans le cadre de cet audit le taux d'absence de pièces au-delà duquel notre jugement fondé sur les marchés est susceptible d'être influencé.
(2) Marchés conformes : Marchés auditables n'ayant révélé aucune non-conformité @ par rapport aux textes en vigueur [Cf. <i>Liste à l'Annexe 6</i>])
(3) Marchés non conformes : Marchés auditables ayant <u>au moins un</u> document obligatoire manquant [Cf. 5.3.2] et Marchés auditables ayant révélé <u>au moins une</u> non-conformité par rapport aux dispositions du CMP en vigueur [Cf. <i>Liste à l'Annexe 6</i>] (y compris les cas de nullité de marchés prévus dans le CMP)

(a) *Nous retenons comme « non-conformité » une disposition non respectée du CMP et écorchant l'un des principes de la commande publique ci-après : la transparence, la libre concurrence, l'égalité de traitement et l'équité ; Quant à une « insuffisance », il s'agit d'une disposition non respectée du CMP sans incidence sur les principes de la commande publique suscités.*

Nº	Sources	Dispositions
1	Article 8, alinéa 2 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin	Tout marché dont la passation est soumise à une autorisation préalable d'un organe de contrôle est nul si cette obligation n'a pas été respectée
2	Article 24, alinéa 3 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin Article 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).	Les marchés passés par l'autorité contractante dont les montants hors taxes sont supérieurs au seuil de dispense, doivent avoir été préalablement inscrits dans un plan prévisionnel ou révisé, à peine de nullité

N°	Sources	Dispositions
3	<i>Article 85, alinéa 4 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et article 20, alinéa 5 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix (DRP et DC).</i>	<i>Les marchés qui n'ont pas été approuvés sont nuls et de nul effet</i>
4	<i>Articles 122, 130 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin Article 122</i>	<i>Tout contrat obtenu ou renouvelé au moyen de pratiques frauduleuses, ou d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée ou d'actes de corruption, ou à l'occasion de l'exécution duquel des pratiques frauduleuses et des actes de corruption ont été perpétré est nul</i>

LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

IV. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A
Monsieur le Directeur Général de CNHU-HKM

A
**Monsieur le Président de l'Autorité de Régulation
des Marchés Publics du Bénin (ARMP)**

Conformément au contrat de marché n°2024-05/PR/ARMP/PRMP/S-PRMP du 05/08/2024, nous avons procédé à la réalisation de la revue indépendante des procédures de planification, de passation et d'exécution des marchés exécutés par votre structure au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation des marchés publics passés et la qualité physique des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics en vigueur pendant la période sous revue au Bénin, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé cet audit conformément aux :

- *Normes internationales des Institutions supérieures de contrôle, ISSAI 400, relatives à l'audit de conformité, émises par l'Organisation internationale des Institutions de contrôle des finances publiques, INTOSAI et*
- *Bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit.*

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir l'assurance « raisonnable » que les marchés publics exécutés lors de l'exercice budgétaire 2022 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur et donc en respectant les principes de la commande publique.

L'audit technique indépendant des marchés publics consiste, après un échantillonnage aléatoire des marchés communiqués par l'autorité contractante effectué selon les TDR, à procéder au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation nationale, communautaire et internationale en vigueur, à des rapprochements et recoupements nécessaires d'informations et à collecter des éléments probants qui justifient les éventuels manquements recueillis.

Nous croyons que notre audit indépendant constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinions de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	Marchés non auditables (1)	Marchés auditables			Marchés sélectionnés (5=1+4)
		Marchés non conformes (2) @	Marchés conformes (3)	Total (4=2+3)	
Nombre	02	37	0	37	39
%	05%	100%	0%	100%	100%

@ dont 2 marchés nuls et de nul effet (5%) en référence aux dispositions du code des marchés publics (soupçons de collusion)

Notre opinion sur la conformité des marchés au titre de l'exercice sous revue se présente sous forme de pourcentage moyen qui traduit le degré de non-conformité de l'autorité contractante par rapport au CMP au titre de la période sous revue déterminé comme suit :

N°	Eléments d'appréciation	Taux de performance	%	% Moyen	Rubriques correspondantes dans le rapport
1	Mise en place, Organisation et fonctionnement des organes	Pourcentage d'incomplétude de certaines pièces obligatoires attendues	52%	45%	5.1.1
		Pourcentage de non-conformités des organes de passation et de contrôle de l'Autorité contractante	38%		5.1.2
2	Exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	Pourcentage de non exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au début de la mission	Non déterminable	Non déterminable	5.2.1
3	Conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés	Pourcentage d'incomplétude des dossiers de marchés	50%	40%	5.3.2
		Pourcentage des marchés non auditables	5%		5.3.3
		Pourcentage des marchés non conformes	100%		5.3.5
		Pourcentage des marchés nuls et de nul effet	5%		5.3.5
		Pourcentage de délais de passation et exécution non respectés	40%		5.3.4.4
4	Mise en œuvre des recommandations de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours	N/A	N/A		5.2.4
Taux Moyen de non-conformités		41%			

Opinion globale de l'auditeur : « Opinion défavorable »

Avec ce taux moyen de non-conformités ou d'irrégularités de 41%, “La performance du **Centre National Hospitalier et Universitaire -Hubert Koutoukou Maga (CNHU-HKM)** en termes de gestion des marchés présente des risques et lacunes jugées substantielles nécessitant des actions correctives urgentes au regard des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait à Cotonou, le 29 mai 2025



Bamidéle G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING-CCA-Expertises

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT

V. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA REVUE DE CONFORMITE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Les principaux constats qui découlent de la revue de conformité des marchés sélectionnés seront présentés en trois (03) points principaux à savoir :

- *La conformité de la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de l'autorité contractante en matière des marchés pendant la période sous revue ;*
- *L'appréciation de l'exhaustivité des marchés communiqués, l'utilisation de méthodes peu ou non compétitives pendant la période sous revue, la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs et des décisions éventuelles de la CRD ;*
- *La conformité des procédures de passation et d'exécution (réception et paiement) des marchés publics sélectionnés.*

5.1.CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

5.1.1. Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus

L'efficacité de la passation des marchés publics repose en grande partie sur la disponibilité et la conformité de certains documents requis par la législation en vigueur. Ces documents qui se résument comme suit, sont essentiels pour assurer la transparence et la régularité dans les procédures de passation de l'autorité contractante :

N°	Pièces d'ordre général	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
2	Preuve de validation par la CCMP du PPM initial et révisé s'il y a lieu	NCF	1	1	0%
2 bis	PPM obtenu du SIGMaP	NCF	1	1	0%
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	NCF	1	1	0%
5	Registre spécial de d'enregistrement des offres coté et paraphé	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres de la CCMP	NCF	0	1	100%
7	Acte de nomination du Chef CCMP	NCF	0	1	100%
8	Acte portant AOF de la CCMP	NCF	0	1	100%
9	Acte de nomination de la PRMP	NCF	1	1	0%
10	Acte portant AOF de la PRMP	NCF	0	1	100%
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	NCF	0	1	100%
12	Acte portant AOF du SP-PRMP	NCF	0	1	100%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	INSF	0	1	100%
14	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	INSF	3	4	25%
15	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	INSF	0	4	100%
16	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	INSF	1	1	0%

DG= Degré de gravité liée à l'absence de la pièce ; (0 = absence de la pièce / 1= présence de la pièce)

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison de ce taux d'absence de **52%**, nous estimons que la présence de certaines pièces obligatoires auprès de l'AC est jugée "moyenne". Cette performance se traduit par l'absence des documents obligatoires ci-après :

- **Pièces dont l'absence induit une non-conformité des procédures (NCF) de l'AC :**
 - Acte portant AOF de la PRMP suivant DECISION N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 MARS 2022
 - Acte de nomination des membres du SP-PRMP (Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020)
 - Acte portant AOF du SP-PRMP (Article 8 du décret n°2020 - 596 du 23 décembre 2020)
 - Acte portant AOF de la CCMP (Décision N° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA DU 31 Mars 2022)
 - Acte de nomination des membres de la CCMP (Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
 - Acte de nomination du Chef CCMP (Articles 4 et 5 du décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)
- **Pièces dont l'absence n'a pas d'incidence sur la conformité des procédures (INSF) de l'AC:**
 - Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
 - Rapports de fin de chaque trimestre pour la CCMP (Article 2 point 7 du décret n°2020 - 597 du 23 décembre 2020)
 - Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) ; et
 - Le grand livre des comptes, le rapport d'activités (volet passation des marchés et volet financier).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de rechercher au niveau des différents acteurs liés à la passation des marchés les causes inhérentes à ces manquements relevés et de prendre les dispositions à l'avenir pour mettre en place ces documents conformément aux textes en vigueur.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2. *Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'autorité contractante*

Opinion de l'auditeur indépendant

En raison du taux moyen de non-conformité de **38%**, nous estimons que l'organisation, la mise en place et le fonctionnement des organes de l'AC sont jugés comme « **satisfaisants** ». Les résultats de cette évaluation se déclinent de façon spécifique pour chaque organe comme suit :

Organes	Taux de non-conformité
Personne Responsable des Marchés Publics	24%
Secrétariat Permanent de la PRMP	67%
Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres	0%
Commission de Contrôle des Marchés Publics	60%
Taux moyen de non-conformité →	38%

Le détail des observations relevées par organe est présenté dans les paragraphes ci-après.

5.1.2.1. Personne responsable des marchés (PRMP)

R01 à R011

La mission a noté **un taux de non-conformité de 24%** sur l'organisation et le fonctionnement de la PRMP pendant la période sous revue justifié par les points ci-après :

En ce qui concerne la **mise en place de la PRMP**, la mission n'a relevé aucune insuffisance par rapport aux prescriptions du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020, portant attribution, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation. En effet, la mission a noté que :

- La PRMP a été nommée par Décision N°005/MS/CNHU-HKM/DAF/SAGC/DAGC du 20 janvier 2022 par le Directeur Général du CNHU-HKM. Cependant, ladite décision de nomination est restée muette sur la durée de son mandat, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 3 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020.
- L'examen du CV, des diplômes et attestations (titulaire d'un Master 2 en contrôle de gestion audit et finances, obtenu en 2011, et qu'il possède l'expérience requise dans le domaine de 2019 à 2022, antérieure à sa nomination) communiqués à la mission montre que les critères requis en termes de compétences et d'expériences sont remplis. Par conséquent, cette nomination est conforme aux dispositions de l'article 11 de la loi ainsi qu'aux articles 3 et 4 du décret 2020-596 du 24/12/2020

Par rapport à l'organisation et au fonctionnement de la PRMP, la mission a relevé quelques insuffisances justifiées essentiellement par la non production du quatrième rapport trimestriel et du rapport annuel en 2022 sur les quatre (04) attendus (*3 rapports trimestriels et 1 rapport annuel*), ce qui est contraire aux dispositions respectivement de l'article 10, point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et celles de l'article premier du décret 2020-596 du 23 décembre 2020.

Par ailleurs, nous notons les points positifs ci-après :

- Les rapports d'activités examinés sont conformes au modèle de l'ARMP et respectent ainsi les dispositions de l'article 2 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020 ;
- Les rapports sur la passation et l'exécution des marchés conclus au titre de l'exercice sous revue ont été respectivement transmis à l'ARMP et à l'autorité de contrôle a priori (DNCMP/CCMP) conformément aux dispositions de l'article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ;
- Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés à travers l'utilisation de méthode d'archivage moderne efficiente, les dossiers examinés sont d'une part insérés dans des boîtes à archives et d'autre part archivés de manière numérique ce qui est conforme respectivement aux dispositions de l'article 10 point 6 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 et celles de l'article premier du décret 2020-596 du 23 décembre 2020.

Recommandation

Nous recommandons à la PRMP de produire l'intégralité des rapports annuels et trimestriels conformément aux exigences, en mettant en place un calendrier de suivi rigoureux pour garantir leur transmission dans les délais impartis.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2.2. Secrétariat Permanent de la PRMP (SP-PRMP)

R012 à R013

La mission a noté **un taux de non-conformité de 67%** sur l'organisation et le fonctionnement de la SP-PRMP pendant la période sous revue justifié par les points ci-après :

- Le secrétariat permanent des marchés publics appuie la Personne Responsable des Marchés Publics dans la mise en œuvre de sa mission. Le secrétariat permanent est structuré en fonction des besoins du système de passation des marchés de l'autorité contractante.
- La preuve de la mise en place du Secrétariat permanent de la PRMP au titre de la gestion budgétaire 2022 ainsi que la décision des attributions, organisation et fonctionnement du secrétariat de la SP- PRMP n'est pas communiquée à la mission. Par conséquent, aucun SP-PRMP n'a été en fonction au titre de la période sous revue ce qui est contraire aux dispositions des articles 7 & 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.1.2.3. Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres (COE)

R014 à R016

La mission a noté **un taux de non-conformité de 0%** sur la mise en place de la COE pendant la période sous revue en raison de l'absence d'irrégularités sur l'organisation et le fonctionnement de la COE pendant la période sous revue. En effet :

- A l'issue de nos contrôles, il ressort que la composition et le profil des membres de ladite commission sont conformes aux dispositions de l'article 10 du décret n°2020-596 du 23 décembre 2020. En effet, les profils des membres des commissions constituées pendant la période sous revue sont conformes aux critères exigés par les dispositions juridiques en vigueur.
- Par ailleurs, la mission, au regard des documents examinés note une séparation claire des fonctions entre les membres du COE et ceux de la CCMP, conformément aux dispositions de l'article 10 du décret 2020-596 du 23/12/2020.

5.1.2.4. Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP)

R017 à R025

La mission a noté **un taux de non-conformité de 60%** sur l'organisation et le fonctionnement de la CCMP pendant la période sous revue. Cette performance s'explique par les points ci-après :

- Au titre de la gestion budgétaire 2022, les différentes opérations de passation de marchés ont été soumises au contrôle du Chef CCMP du CNHU-HKM, à l'exception des marchés passés par demande de cotation ;
- Les rapports d'activités de ce dernier n'ont pas été communiqués à la mission ;
- La mission a été limitée pour apprécier la production et la conformité des rapports d'activités trimestriels de cette cellule de contrôle de même que la preuve du contrôle à postériori (rapport) pour les marchés n'ayant pas fait l'objet de contrôle priori avant la fin de l'exercice N+1 en raison de leur non communication par l'Autorité contractante en référence aux dispositions des article 2 point 7 du décret n°2020-597 du 23 décembre 2020 et celles de l'article 12 du décret n°2020-599 du 23 décembre 2020. La mission déplore également l'absence de l'acte de mise en place des membres de la CCMP et de son chef.

Recommendations

Nous recommandons à l'Autorité Contractante de se conformer à l'avenir aux dispositions en vigueur relatives à la mise en place et à l'organisation de la CCMP.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.2.CONSTATS SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES, L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS ANTERIEURS ET DES DECISIONS EVENTUELLES DE LA CRD

5.2.1. Contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

La mission a été limitée dans son évaluation de l'exhaustivité des marchés communiqués en raison de la non-remise de la balance générale des comptes et du grand livre des comptes fournisseurs, documents essentiels pour une analyse complète et précise des transactions liées aux engagements contractés par l'Autorité Contractante.

Conclusion : Nous ne pouvons donc attester de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante (Limitations). Par ailleurs, nous rappelons à l'autorité contractante qu'en vertu des dispositions de l'article 9 sur les modalités de mise en œuvre des procédures du décret n°2020-601 du 23 décembre 2020 portant code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, elle doit à l'avenir coopérer avec les entités privées investies des missions d'audit qui se traduit notamment par la mise à disposition de tous les documents administratifs, juridiques et financiers sollicités.

5.2.2. Commentaire sur l'utilisation de procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

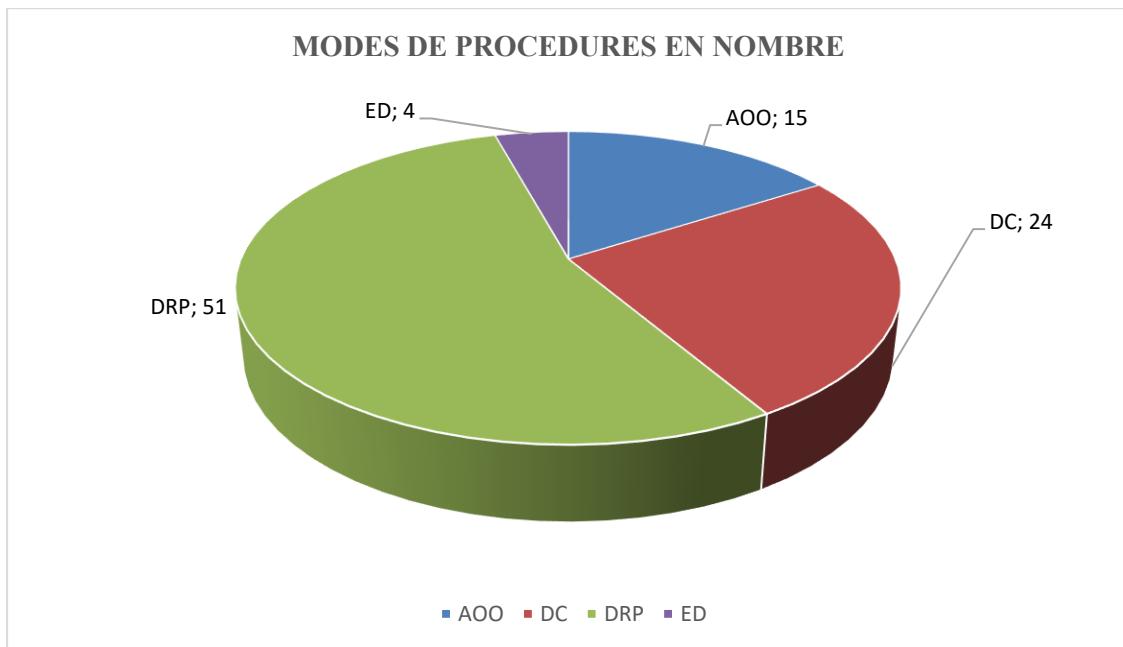
La répartition par procédure des marchés publics passés par l'autorité contractante au titre de la période sous revue se présente comme suit :

Tableau : Répartition des marchés passés sur la période par procédure (communiqués)

Procédures	Nombre	% Nombre
AOO	15	16%
DRP	51	54%
ED	4	4%
DC	24	26%
TOTAL	94	100%

Source : Nos travaux

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



Commentaire : Il ressort de l'étude de l'exercice 2022 que l'autorité contractante a recouru aux procédures suivantes pour la passation des marchés :

- Procédures peu ou non compétitives à hauteur de 84 % (DRP : 54% ; DC : 26%, ED : 4%)
- et procédures ouvertes à hauteur de 16 % des marchés passés.

5.2.3. Commentaire sur la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit précédentes

Les rapports d'audit antérieur n'ont pas été communiqués à la mission pour permettre la vérification de la mise en œuvre des recommandations.

5.2.4. Commentaire sur la mise en œuvre des décisions de la CRD pour les marchés ayant fait l'objet de recours

La mission a constaté qu'aucune procédure sur l'ensemble des 39 marchés sélectionnés n'a fait l'objet d'un recours suspensif par l'ARMP.

5.3.CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

5.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDR de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer se présentent comme suit

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
AOO	11	323 901 096
DRP	19	664 339 671
ED	4	159 052 464
DC	5	45 008 499
Total sélectionné (a)	39	1 192 301 730
Total complété (Point 3.2.1.) (b)	0	0
Total communiqué (c)	94	4 055 070 934
% (a+b)/c	41%	29%

Nos contrôles concernant la passation et l'exécution des marchés ont porté sur un total de trente-neuf (39) marchés (exception faite des marchés infructueux), d'une valeur globale de **1 192 301 730 F CFA HT** parmi lesquels aucun n'a fait l'objet d'un recours auprès de la CRD.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1 du présent rapport.

Les anomalies observées sur les différentes phases de préparation, de déroulement de la passation jusqu'à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

5.3.2. Appréciation de l'existence effective des documents attendus par marché sélectionné

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée. Cette collecte se traduit par un taux moyen d'incomplétude de **50%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique de façon résumée par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

	Pièces attendues par marché	Nombre de pièces reçues																																					Total	% de pièces manquantes
		1	2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	38				
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité (cf. annexe 2)	Total des pièces obtenues par marché (a)	9	17	17	7	7	14	7	13	16	15	15	13	14	16	16	18	15	15	15	8	8	12	11	14	14	14	14	13	14	15	14	14	15	9	13	461	29%		
	Total des pièces attendues par marché (b)	14	19	21	10	10	19	10	20	20	20	20	20	20	20	20	21	20	20	20	16	16	20	16	20	20	20	20	19	20	20	20	15	22	19	20	647			
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	5	2	4	3	3	5	3	7	4	5	5	7	6	4	4	3	5	5	5	8	8	8	5	6	6	6	6	6	5	6	1	7	10	7	186				
Pièces dont l'absence n'entraîne pas une non-conformité (cf. annexe 2)	Total des pièces obtenues par marché (d)	6	5	2	0	0	5	0	5	2	2	2	1	3	3	3	7	2	6	6	8	5	2	6	4	4	4	3	2	3	2	2	4	3	3	1	116	71%		
	Total des pièces attendues par marché (e)	14	11	14	3	3	13	3	12	13	13	13	13	13	12	12	12	13	13	13	13	13	11	13	12	12	12	12	5	12	12	12	12	11	13	12	400			
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne une insuffisance (f=e-d)	8	6	12	3	3	8	3	7	11	11	11	12	10	9	9	5	11	7	7	5	8	9	7	8	8	8	9	3	9	10	10	8	8	10	11	284			
Taux moyen d'incomplétude																																				50%				

Il ressort de l'analyse de ce tableau que les marchés n°1, n°8 et n°10 pourraient être déclarés non conformes pour absence de certaines pièces obligatoires non communiquées comme le prévoit le tableau ci-après

N°	Objet du marché	Pièces obligatoires manquantes
23	Acquisition de trois systèmes de télémétrie au profit du CNHU-HKM	Preuve de publication de l'ADRP
31	Acquisition d'un microscope opératoire en otologie au profit de la Clinique Universitaire d'ORL-CCF du CNHU-HKM	Preuve de publication de l'ADRP

5.3.3. Conclusion sur l'« auditabilité » des marchés sélectionnés

Au regard des pièces communiquées par marché, la mission n'a pas relevé de marchés « non auditables » au niveau de l'autorité contractante. Le détail des pièces obligatoires justifiant l'inexistence de marchés non auditables se décline dans le tableau suivant :

N° d'ordre dans le Tab d'incom p	Liste des pièces dont l'absence à hauteur des <u>50% (soit à partir de 5) entraîne la non auditabilité du marché</u>	Non Audit abil ité (NA)	Marchés																																				
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	1 0	1 1	1 2	1 3	1 4	1 5	1 6	1 7	1 8	1 9	2 0	2 1	2 2	2 3	2 4	2 5	2 6	2 7	2 8	2 9	3 0	3 1	3 2	3 3	3 4	3 5	3 6	3 7
1	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence (Article 46 la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0		
2	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur (Article 14 et 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020; articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2023)	NA	N A	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N A	N A	1	N A	1	1	1	1	1	1	1	1	N A	0	1	0	
6	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial coté et paraphé (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	
7	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (Article 65et 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0
8	PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N A	0	1	0
9	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	NA	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	0	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0

(0 = absence de la pièce / 1 = présence de la pièce ; Ok=Marché auditable, KO=Marché non auditable)

Commentaire :

Pour rappel, il a été retenu dans nos postulats pour la formulation de notre opinion sur la conformité des marchés, qu'un marché est non auditabile si au moins 50% des pièces obligatoires ci-dessus sont absentes des dossiers de marchés communiqués.

Au regard du tableau ci-dessus, les marchés N°37, et 39 passés par Entente Directe présentent chacun un taux de 100% d'absence de pièces obligatoires (dossiers non retrouvés) donc supérieur au taux du postulat de 50%. **De ce fait, trente-sept marchés sélectionnés sont auditables et les autres (02) marchés dont les dossiers ne sont pas retrouvés sont jugés non auditables (Taux de marchés non auditables = 5%).**

Recommandation :

Au regard des pièces obligatoires manquantes dans les dossiers examinés, nous recommandons donc à l'autorité contractante de s'assurer à l'avenir de l'enregistrement de tous les marchés passés y compris ceux par Entente Directe dans le registre spécial des offres.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.3.4. Appréciation de la procédure de passation et d'exécution des marchés auditables

Pour rappel, le nombre de marchés auditables est de trente-sept (37).

Les principales insuffisances relevées suivant ces deux rubriques sur chacune des phases liées à la passation et à l'exécution des marchés sont détaillées dans les paragraphes ci-après.

5.3.4.1. Phase de préparation du marché

RC01 à RC03

▪ Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

La mission n'a relevé aucune insuffisance d'ordre général entraînant la non-conformité des marchés passés.

5.3.4.2. Phase du déroulement de la procédure de passation

a. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

L'échantillon des marchés sous revue ne comporte aucun marché passé par la procédure d'appel d'offres restreint.

RC04 à RC06

Non applicable

b. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

RC07 à RC09

Pour rappel, quatre marchés ont été attribués par la procédure d'entente directe au cours de la période sous revue. Lors de l'examen de ses marchés, la mission a constaté que deux (02) n'ont pas été retrouvés soit un pourcentage de 50%.

Il s'agit du marché d'acquisition de deux groupes électrogènes (lot 2), et du marché de Sélection d'un prestataire pour l'enlèvement et le dédouanement des marchandises au profit du CNHU-HKM.

La mission a identifié les insuffisances suivantes :

▪ Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :

La mission a relevé les insuffisances suivantes sur l'ensemble des deux (02) marchés audités :

- Absence de preuves fournies à la mission relatives à des contrôles spécifiques des prix durant l'exécution des prestations, en violation des dispositions de l'article 35 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.
- Absence de certaines mentions essentielles dans les contrats de marchés, notamment l'obligation comptable à laquelle le titulaire du marché devrait être soumis conformément aux exigences de l'article 35, alinéa 2, de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics.

Par ailleurs, les irrégularités suivantes ont été relevées dans la passation du marché d'acquisition de deux groupes électrogènes au profit du CNHU-HKM.

- La mission relève le non-respect des conditions de recours à l'entente directe lors de l'examen du marché d'acquisition de deux groupes électrogènes (lot 1). En effet, l'autorité contractante s'est basée sur l'accord du Ministre de l'Economie et des finances pour passer le marché par entente directe. Or, l'accord donné par le Ministre est une simple lettre qui n'est pas une autorisation du Conseil des Ministres. Elle ne précise pas expressément de passer le marché par la procédure d'entente directe. Ceci est contraire aux dispositions de l'article 34 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ;
- De plus, la mission relève que l'autorisation donnée par le Ministre et qui a été exploitée à tort par l'Autorité Contractante, porte sur l'acquisition d'un groupe électrogène contrairement à une acquisition de deux groupes effectués par l'AC.

Recommandations

L'autorité contractante doit se conformer aux dispositions de l'article 34 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. Avant de recourir à la procédure d'entente directe, il est impérieux d'obtenir une autorisation formelle du Conseil des Ministres ou de la DNCMP, conformément aux exigences légales. Enfin Il est recommandé de procéder à une vérification approfondie des autorisations et des procédures suivies par l'Autorité Contractante (AC) afin de s'assurer que les acquisitions réalisées sont conformes aux décisions ministérielles. Dans ce cas précis, l'AC a dépassé le cadre de l'autorisation accordée en acquérant deux groupes électrogènes au lieu d'un seul.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

c. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DRP s'il y a lieu

RC10 à RC13

La revue de l'ensemble des marchés passés par la procédure de demande de renseignement de prix (DRP) n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à la disposition de la mission. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux exigences :

- Le montant HT du marché respecte les conditions relatives aux seuils de passation des marchés publics prévues pour ce mode de passation en référence aux dispositions de l'article 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020.
- Le nombre minimum de plis soumis était supérieur ou égal à trois pour le premier avis d'appel à concurrence, et le respect des délais de publication a été observé en référence aux dispositions de l'article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020.
- Les marchés n'ont pas été fractionnés au regard des documents examinés en référence aux dispositions de l'article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.
- Les conditions des marchés passés sont conformes au référentiel national des prix de l'exercice 2021.
- Aucune négociation sur le prix proposé par le soumissionnaire dans son offre n'a été observée conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2022.

d. Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DC s'il y a lieu

Au total cinq (5) marchés passés suivant la procédure de Demande de Cotation ont été sélectionnés et audités au titre de l'exercice budgétaire 2022. Les constats d'ordre général observés par la mission révèlent :

RC14 à RC15

En ce qui concerne les demandes de cotation, la mission a noté l'absence de décharge des fournisseurs sur les lettres de consultation ainsi que l'absence du répertoire des fournisseurs agréés du CNHU-HKM.

Recommandation

Mise en place d'un système de décharge des fournisseurs :

- **Obligation de décharge** : Intégrer systématiquement une clause de décharge dans les lettres de consultation, confirmant que le fournisseur a bien reçu et pris connaissance des documents et exigences liés à la consultation.
- **Suivi et archivage** : Mettre en place un système de suivi et d'archivage des décharges signées par les fournisseurs pour garantir la traçabilité et la conformité des procédures.

Élaboration et mise à jour du répertoire des fournisseurs agréés :

- **Création du répertoire** : Élaborer un répertoire officiel des fournisseurs agréés du CNHU-HKM, en y incluant les informations clés telles que les coordonnées, les domaines d'activité, les certifications et les historiques de performance.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

e. Dossier d'appel à concurrence

Les onze (11) marchés relevant de l'AOO et les dix-neuf marchés (19) de DRP examinés sont concernés par cette étape.

RC16 à RC26

■ **Non-conformités d'ordre général relevées sur la majorité des marchés :**

La mission n'a relevé aucune insuffisance d'ordre général entraînant la non-conformité des marchés passés. En effet, les éléments suivants ont été conformes aux dispositions législatives et réglementaires :

- Prise en compte des avis/recommandations formulées par la DCMP et le bailleur sur le dossier d'appel à concurrence conformément aux dispositions de l'article 20 du décret 2020-598 du 23 décembre 2020 et article 2 du décret 2020-597 du 23 décembre 2020 ;
- Absence de conflits d'intérêts relatifs aux soumissionnaires tels que défini par l'article 61 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ;
- Exactitude pour le titulaire du marché des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées dans le DAC (production de fausses pièces, fausses mentions contenues dans l'offre, chèque sans provision à titre de garantie de soumission, etc.) conformément aux dispositions de l'article 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.

f. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification

Les marchés de DRP et d'AOO examinés sont concernés par cette étape.

RC27 à RC27 bis

Le CNHU-HKM utilise habituellement deux canaux que sont la Préfecture du Littoral et la CCIB, pour la publicité des avis d'appel à concurrence. La mission juge insuffisants les canaux utilisés par l'Autorité Contractante. (art 53 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

Recommandation

En diversifiant les canaux de publicité et en renforçant la transparence, le CNHU-HKM pourra attirer un plus grand nombre de soumissionnaires qualifiés, favoriser une concurrence équitable et se conformer pleinement aux exigences de la loi 2020-26. Cela contribuera également à améliorer l'efficacité et la crédibilité des processus d'achat public. La mission recommande donc au CNHU de diversifier davantage les canaux de publicité (le code recommande trois canaux au minimum).

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

g. Présentation des offres

RC28 à RC31

La mission a relevé deux (2) cas de soupçon de collusion entre soumissionnaires. L'examen des documents fournis par les soumissionnaires de trois marchés sélectionnés et audités a révélé des anomalies notables. Par exemple, les offres des entreprises concurrentes présentent des similarités.

- Cas du marché d'acquisitions de matériels de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM (Nombre de soumissionnaires consultés : 3)**

Les Lettres de soumission sont adressées à **Mr Salue** au lieu de **Mr Saluc** (faute commise par les trois soumissionnaires). Au point d.) de la même lettre, les trois soumissionnaires déclarent ce qui suit avec les mêmes fautes « **Pas de méthode précise de calcul de ces rabais pour déterminer le moment net de l'offre après application du rabais** »

Enfin, la déclaration de la garantie d'offre du soumissionnaire CEMIEB est présentée sur le papier entête de l'établissement concurrent ABADJAYE.

- Cas du marché 4079/MS/CNHU-HKM/PRMP/SP PRMP/DNCMP/SP DU 01/12/2022 Acquisition de mobiliers de bureau au profit du CNHU HKM (lot 1) (Nombre de soumissionnaires consultés : 3)**

Au niveau de l'acte d'engagement des 3 soumissionnaires, on peut noter les mêmes omissions de quatre mots « **de réaliser les services** » au point 2 dudit acte alors que lesdits mots figurent dans le modèle proposé par l'Autorité Contractante.

Au niveau de l'engagement du soumissionnaire, des fautes identiques peuvent être observées. On note l'omission par deux soumissionnaires du mot « **personnellement** » de la première ligne du quatrième point de l'engagement. La même faute est remarquée au 5ème point de l'engagement. On peut lire dans le modèle proposé « **nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés** » au lieu de « **nous engageons, en notre nom propre, au nom de notre société et de nos préposés** »

Enfin, la mission relève que les lettres de soumission de deux soumissionnaires sont adressées « **A Monsieur la PRMP de MAEP** ».

Recommandation

Le CNHU-HKM devra renforcer l'intégrité de ses processus d'appel d'offres et renforcer les mécanismes de détection de la collusion au moyen de :

- Analyse comparative des offres** : Mettre en place un système d'analyse comparative des offres pour identifier les similarités suspectes (prix, termes, conditions, etc.).
- Veille concurrentielle** : Surveiller les relations entre les soumissionnaires (filiales, dirigeants communs, etc.) pour identifier les risques de collusion.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

h. Réception des offres

RC32

La mission n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à sa disposition. De plus, la mission note une concordance des informations entre les différentes pièces liées à la réception des offres (Avis d'appel à concurrence, Registre spécial des offres, PV de réception des offres, etc.) sur l'ensemble des marchés sélectionnés.

i. Ouverture des offres

RC33 à RC36 bis 2

La mission n'a relevé aucune insuffisance sur cette rubrique au regard des pièces mises à sa disposition. Elle apprécie entre autres :

- ❖ L'ouverture des plis présidée par la personne responsable des marchés publics agissant en qualité de président de la COE (art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- ❖ L'ouverture des offres aux date et heures telles que celles fixées dans le DAC (art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- ❖ La signature du PV d'ouverture par un représentant de la CCMP présent à la séance d'ouverture des offres (art 2 point 3 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)

j. Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire

Les irrégularités suivantes ont été observées lors de l'examen de l'évaluation des offres

RC37 à RC41

Tous les marchés sont concernés par cette phase de la procédure et donc ont fait l'objet d'examen.

- ❖ **Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020). L'article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 stipule que les critères d'évaluation des offres doivent être définis à l'avance dans le dossier d'appel à concurrence et appliqués de manière transparente et équitable.**

Le cas du **marché d'acquisition de matériels pour le renforcement du parc d'outillage du Centre d'Appareillage Orthopédique du CNHU-HKM** révèle une manipulation flagrante des critères d'évaluation, ce qui constitue une violation grave des principes de transparence, d'équité et de conformité à L'article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. L'attributaire (BMS) ne remplit pas les critères préétablis en termes de chiffre d'affaires moyen et d'expérience dans l'exécution de marchés similaires. En effet, Les critères d'évaluation stipulent qu'à la phase préliminaire, les soumissionnaires doivent justifier d'un chiffre d'affaires moyen de 15 000 000 F CFA d'une part, et avoir exécuté au cours des années 2019, 2020 et 2021 deux marchés similaires d'un montant minimum de 10 000 000 F CFA d'autre part. L'examen des offres de l'attributaire (BMS) nous révèle les chiffres d'affaires issus des états financiers fournis sur la même période et qui se présentent comme suit : année 2019 : 0 F CFA, année 2020 : 0 F CFA, année 2021 : 1 430 745 F CFA soit un chiffre d'affaires moyen de 476 915 FCFA. Les chiffres d'affaires déclarés par BMS nous renseignent qu'elle n'a pas réalisé des marchés

similaires avec le seuil minimum de 10.000.000 F exigé sur la période, et qu'elle ne remplit pas la condition de Chiffre d'affaires moyen.

Recommandation

- **Vérification rigoureuse des documents** : Mettre en place un système de vérification rigoureuse des documents soumis par les soumissionnaires (états financiers, attestations de marchés similaires, etc.) pour s'assurer de leur conformité aux critères ;
- **Procès-verbal détaillé** : Rédiger des procès-verbaux d'ouverture des plis et des rapports d'évaluation détaillés, en mentionnant explicitement les critères appliqués et les justifications des décisions ;
- **Vérification des antécédents** : Mettre en place un système de vérification des antécédents des soumissionnaires pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises ; et
- **Publication des critères** : Rendre publics les critères d'évaluation et les résultats des appels d'offres pour renforcer la confiance des soumissionnaires.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

- ❖ **La non-concordance entre les informations du rapport d'évaluation et les pièces fournies par l'attributaire dans le cadre du marché d'acquisition de matériels pour le renforcement du parc d'outillage du Centre d'Appareillage Orthopédique du CNHU-HKM.**

La mission a révélé une grave faille dans le processus d'évaluation. L'attributaire a présenté une simple déclaration de capacité financière, qui ne constitue pas une preuve valide, alors que le rapport d'évaluation indique à tort qu'une capacité financière valide de 10 000 000 F CFA a été fournie. Cette incohérence compromet l'intégrité du processus d'appel d'offres.

Recommandation

- **Procès-verbal détaillé** : Rédiger des procès-verbaux d'ouverture des plis et des rapports d'évaluation détaillés, en mentionnant explicitement les critères appliqués et les justifications des décisions.
- **Vérification des antécédents** : Mettre en place un système de vérification des antécédents des soumissionnaires pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises.
- **Publication des critères** : Rendre publics les critères d'évaluation et les résultats des appels d'offres pour renforcer la confiance des soumissionnaires.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

- ❖ **Violation grave des principes de transparence, d'équité et de conformité aux lois et règlements relatifs à la commande publique**

La mission a constaté des cas d'attribution fantaisistes de marchés, où des soumissionnaires n'ayant pas fourni toutes les pièces justificatives éliminatoires ou présentant des documents non conformes (lettre de soumission, lettre d'engagement et engagement de soumissionnaire etc.) ont été retenus, constituent une violation grave des principes de transparence, d'équité et de conformité aux lois et règlements en vigueur. Ces pratiques compromettent l'intégrité des processus d'appel d'offres et exposent le CNHU-HKM à des risques juridiques, financiers et réputationnels.

Tableau récapitulatif de quelques marchés mal attribués

Libellé du marché	Nom de l'attributaire	Anomalie
Acquisition d'un numériseur et d'une station d'acquisition au profit de la Clinique Universitaire d'Imagerie Médicale du CNHU-HKM	MMSE	Lettre de soumission non conforme
Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM (lot 3)	MEE Sarl	Non satisfaction des exigences en matière de qualification
Acquisition des fournitures hôtelières au profit du CNHU HKM (lot 1)	EDITION FLEURS D'AFRIQUE	Les preuves des expériences fournies par l'attributaire ne sont pas conformes ou similaires aux fournitures de draps estampillés exigé dans la DRP.
Acquisition des fournitures hôtelières au profit du CNHU HKM (lot 2)	EDITION FLEURS D'AFRIQUE	Les preuves des expériences fournies par l'attributaire ne sont pas conformes ou similaires aux fournitures de draps estampillés exigé dans la DRP

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de :

- **Procès-verbal détaillé** : Rédiger des procès-verbaux d'ouverture des plis et des rapports d'évaluation détaillés, en mentionnant explicitement les critères appliqués et les justifications des décisions.
- **Publication des critères** : Rendre publics les critères d'évaluation et les résultats des appels d'offres pour renforcer la confiance des soumissionnaires

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

k. Notification de l'attribution du marché

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC42 à RC42 bis

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à notre appréciation. En effet, la mission a constaté que :

- Les différents PV d'attribution provisoire ont été signés par la PRMP conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 ;

- Une concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution)
- Etc.

I. *Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché*

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC43 à RC50

La revue des marchés audités par la mission n'a révélé aucune irrégularité dans cette rubrique, au regard des pièces mises à disposition. En effet, les éléments suivants se sont avérés conformes aux dispositions en vigueur :

- Présence de toutes les pièces constitutives des marchés examinés (Article 83 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Utilisation du modèle de contrat prévu dans le dossier type d'appel à concurrence (article 26 du décret 2022-080) ;
- Conformité entre les marchés signés et les prestations prévues dans le Dossier d'Appel à la Concurrence (DAC), sans écarts majeurs, tant sur le plan technique que financier, entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier (article 83 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Signature des marchés par une autorité compétente (Article 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020/Article 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Signature des marchés par l'attributaire du marché approprié ou le représentant habilité de l'attributaire du marché s'il y a lieu (Article 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Approbation des marchés par une autorité compétente (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
- Enregistrement des marchés auprès du service des impôts avant le début de son exécution (article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
- Notification des marchés effectuée avant la date de son enregistrement auprès des services fiscaux (article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ; et
- Etc.

5.3.4.3. Phase de l'exécution du marché (post-attribution : réception et règlement)

a. *Réception et règlement du marché*

Tous les marchés examinés sont concernés par cette étape de la procédure.

RC51 à RC62

▪ *Insuffisances d'ordre général « entraînant la non-conformité des marchés » :*

La mission a relevé les irrégularités suivantes sur certains marchés :

L'absence de garanties de bonne exécution dans certains contrats, ainsi que la non-exigence de ces garanties sur plusieurs marchés, constituent des lacunes majeures dans la gestion des marchés publics. Les garanties de bonne exécution sont essentielles pour protéger les intérêts du CNHU-HKM en cas de défaillance du titulaire du marché

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de :

- **Obligation contractuelle** : Incrire dans le cahier des charges l'obligation pour tous les titulaires de marchés de fournir une garantie de bonne exécution avant la signature du contrat.
- **Montant proportionnel** : Fixer le montant de la garantie de bonne exécution en fonction de la valeur du marché, conformément aux dispositions légales en vigueur
- **Sensibilisation des titulaires** : Informer les titulaires de marchés sur leurs obligations en matière de garanties de bonne exécution et sur les conséquences en cas de non-respect.
- **Clauses contractuelles claires** : Inclure dans les contrats des clauses claires et détaillées sur les garanties de bonne exécution, leur montant, leur durée et les conditions de leur libération.
- **Procès-verbal de réception** : Mentionner dans le procès-verbal de réception des travaux ou des livraisons que la garantie de bonne exécution est maintenue jusqu'à la fin de la période de garantie contractuelle.

Commentaire de l'autorité contractante

Rien à signaler

- b. *Vérification du respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu*

RC63 à RC64

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à notre appréciation. En effet, les conditions de recours à l'avenant ont été respectées conformément à l'article 100 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.

5.3.4.4. Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Nos contrôles ont porté sur vingt (20) principaux délais que nous avons identifiés. Les observations issues de nos contrôles sont libellées comme suit :

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme	DRP																				ED	AAO												Nombre de délais observés [hors N/A](a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés (c)	Nombre de délais non respectés (c/[a-b])	
				2	3	4	5	10	1/4	15	18	19	2/0	21	24	26	27	2/8	29	31	3/2	33	3/8	6	7	8	9	11	12	16	17	35	13	1	16	17	25				
1	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur le DAC (article 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	30	0	1	3%		
2	Délai de production d'informations complémentaires pour l'appréciation de la capacité financière d'un soumissionnaire (article 59 du décret 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		N/A	0	0	0	#DIV/0!																																	
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO/ article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF		0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	L	L	L	L	L	0	1	N/A	1	1	1	1	0	0	0	0	0	L	L	L	0	0	0	34	9	7	28%	
4	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	NCF		0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	L	L	L	L	L	0	1	N/A	1	1	1	1	0	0	0	0	0	L	L	L	0	0	0	34	9	7	28%	
5	Délai pour le dépôt des offres en cas de relance si nombre d'offres reçues inférieur à 3 (consultations restreintes: AOR, préqualification) (article 70 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF		N/A	0	0	0	#DIV/0!																																	
6	Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'ouverture et d'évaluation (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	INSF		1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	N/A	1	1	1	1	1	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	34	10	21	88%	
7	Délai pris par la CCMP/DNCMP pour donner son avis sur les rapports d'analyse des offres (articles 4 et 5 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	N/A	0	0	L	L	L	L	L	L	L	L	N/A	N/A	N/A	N/A	31	9	1	5%		
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)/(article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	NCF		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	N/A	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	34	34	0	#DIV/0!		
9	Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour approbation (article 4 point 6 et art 5 point 4 du décret 2020-600)	INSF	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	L	L	0	L	L	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	30	4	0	0%				
10	Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (article 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	3	0	1	0	L	L	L	L	L	L	L	1	1	1	L	L	L	L	L	1	L	L	L	L	L	L	L	L	0	L	1	N/A	N/A	N/A	N/A	31	22	6	67%
11	Délai de signature du marché par la PRMP (article 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	2	1	0	L	0	0	1	0	L	0	1	1	1	L	L	1	1	L	L	L	L	L	L	L	L	L	1	1	1	1	L	L	L	35	18	12	71%		
12	Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		1	L	L	1	1	L	1	L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	L	L	L	L	L	L	L	L	1	0	0	0	L	L	L	35	15	17	85%		
13	Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	N/A	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	0				
14	Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	INSF		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	N/A	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	0				

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme	DRP																				E	AAO												Nombre de délais observés [hors N/A](a)	Nombre de limitations pour défaut de pièces appropriées (b)	Nombre de délais non respectés (c)	Nombre de délais non respectés (c/[a-b])		
				2	3	4	5	10	1/4	15	18	19	2/0	21	24	26	27	2/8	29	31	3/2	33	3/8	6	7	8	9	11	12	16	17	35	13	1	16	17	25					
15	Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	INSF		1	L	L	1	1	L	1	L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	L	L	L	L	1	L	L	L	1	0	0	0	L	L	L	L	35	15	17	85%	
16	Délai contractuel d'exécution du marché	INSF		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	#DIV/0!					
17	Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	0						
18	Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai de garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	0							
19	Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N / A	N/A	N/A	N/A	N/A	N / A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	0	0	0	0!													
20	Délai de règlement du marché par l'autorité contractante à compter de la date de réception de la facture (article 110 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF		L	L	L	L	L	L	0	L	0	0	0	1	0	0	0	L	1	0	0	L	L	L	0	L	L	L	L	L	35	23	2	17%							
	Total			10	8	7	9	9	7	10	6	10	10	11	9	8	7	6	8	8	9	9	0	6	5	6	6	4	4	5	7	6	5	6	2	2	2	573	343	91	40%	
																																							60%			

NCF : Délai dont le respect entraîne la non-conformité du marché / INSF : Délai dont le non-respect est sa conformité du marché

L = Limitations ; N/A = Non applicable

Commentaire

Le tableau synoptique d'appréciation des délais de passation et d'exécution des marchés ci-dessus révèle les constats suivants (cf. Détails en annexe 3)

- **60% de délais non appréciés pour défaut de pièces appropriées pour la mise en œuvre des diligences**
- Taux moyen de non-respect des délais de **40%** de délais justifié essentiellement par ces taux non respectés :
 - o Délai prescrit pour le déroulement de l'évaluation des offres par la Commission d'Ouverture et d'Évaluation (article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) / (article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC) **88%**
 - o Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (article 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020) **67%**
 - o Délai de signature du marché par la PRMP (article 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020) **71%**
 - o Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020) **85%**
 - o Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation) **85%** ; et

Quant aux délais ci-après dont le non-respect entraîne la non-conformité du marché, les résultats ci-après ont été observés :

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Liste des marchés concernés
3	Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de bistouris électriques au profit du CNHU-HKM, - Acquisition de dossier unique pour les patients au profit du CNHU-HKM, - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM, - Acquisition d'une armoire électrique et accessoire au profit du CNHU-HKM suite à l'incendie à la CUPAR ; - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM ; - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM ; - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM
4	Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de bistouris électriques au profit du CNHU-HKM, - Acquisition de dossier unique pour les patients au profit du CNHU-HKM, - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM,

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Liste des marchés concernés
	2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'une armoire électrique et accessoire au profit du CNHU-HKM suite à l'incendie à la CUPAR ; - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM ; - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM ; - Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	<ul style="list-style-type: none"> -

Recommandations

- Mettre en place à l'avenir toute la documentation appropriée pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur
- Identifier toutes les causes inhérentes au non-respect des délais et proposer des actions correctives appropriées.

Commentaires de l'autorité contractante

Rien à signaler

5.3.5. Conclusions sur la conformité des marchés

A l'issue des vérifications, les résultats obtenus sur la conformité des marchés se résument comme suit :

N° d'ordre	Mode de passation	Objet du marché	Type de marché	Montant (en FCFA)	Attributaire	Conforme (Oui/non)	Nullité (Oui/non)	Motifs de non-conformité si marché non conforme/Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
								Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
1	Demande de Cotation (DC)	Achat d'autres fournitures de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Fournitures	9 841 200	ETS SGA	Non	Non	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire ; Note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)	
5	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de bistouris électriques au profit du CNHU-HKM	Fournitures	52 864 000	BIO-TOBERT SARL	Non	Non	- Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO/ article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) ; Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuve de publication de l'attribution provisoire	
8	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Fournitures	25 299 575	MEE SARL	Non	Oui	- Délai de publication de l'avis d'appel à concurrence (article 53 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO/ article 13 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020) ; Délai de réception des offres par la PRMP (article 54 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 pour AOO et AOR)/(article 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	Preuve de publication de l'attribution provisoire	Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) ;
10	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de dossier unique pour les patients au profit du CNHU-HKM	Fournitures	21 240 000	JESTO SARL	Non	Oui	Délai de publication de l'offre insuffisant	- Note de service de désignation des membres des commissions ad hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) ; - Preuve de publication de l'attribution provisoire ;	
11	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Fournitures	28 334 797	MEE SARL	Non	non	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	
12	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Fournitures	9 497 190	OLASO N SARL	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	

N° d'ordre	Mode de passation	Objet du marché	Type de marché	Montant (en FCFA)	Attribu taire	Confor me (Oui/non)	Nullit é (Oui/non)	Motifs de non-conformité si marché non conforme/Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
								Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
13	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Fournitures	2 419 000	ABENE S SARL	Non	Oui	-	- Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) - preuve de publication de l'attribution provisoire	
14	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de matériels électriques (câbles HTA, transformateurs abaisseurs et de courant (TI) et contacteurs de délestage) pour la poursuite des installations du réseau électrique	Fournitures	76 440 400	MATH U SARL	Non	oui	-	- Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres (Article 10 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020) - preuve de publication de l'attribution provisoire	Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
15	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de matériels et équipements médico-techniques au profit du CNHU-HKM	Fournitures	73 438 294	BEREC	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	-
16	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition de matériels informatiques au profit du CNHU-HKM	Fournitures	44 102 500	SIAKA L COMP ANY	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	-
17	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition de matériels informatiques au profit du CNHU-HKM	Fournitures	23 128 000	SALE SIDE	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	
18	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de matériels médicaux techniques au profit de la Clinique Universitaire de Cardiologie du CNHU-HKM	Fournitures	52 825 500	MMSE SARL	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	- Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
19	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de matériels pour le renforcement du parc d'outillage du Centre d'Appareillage Orthopédique du CNHU-HKM	Fournitures	18 397 000	BENIN MEDICAL SANTE	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	- Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
20	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de mobiliers de bureau	Fournitures	17 502 586	ETS SETON DJI HB	Non	non	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	-
21	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de mobiliers de bureau	Fournitures	10 702 600	AMEU BLEME NT GAYET	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	-
24	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition de trois systèmes de télémétrie au profit du CNHU-HKM	Fournitures	72 105 880	MMSE SARL	Non	Oui	-	Absence de preuve de publication de l'ADRP et du PV d'attribution	-
26	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition d'équipements de neurologie et d'ORL-CCF au profit du CNHU-HKM	Fournitures	58 450 000	MMSE SARL	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	-
27	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition des fournitures hôtelières	Fournitures	20 355 000	ETS FLEUR S DES EDITIO NS	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	- Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)

N° d'ordre	Mode de passation	Objet du marché	Type de marché	Montant (en FCFA)	Attributaire	Conforme (Oui/non)	Nullité (Oui/non)	Motifs de non-conformité si marché non conforme/Motifs de nullité si marché nul et de nul effet		
								Pour non-respect de certains délais	Pour défaut de certaines pièces obligatoires	Pour certaines irrégularités relevées dans les procédures
28	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition des fournitures hôtelières	Fournitures	16 767 800	ETS FLEURS DES EDITIONS	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	- Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
29	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition d'un cystoscope et de défibrillateurs au profit du CNHU-HKM	Fournitures	41670000	MMSE SARL	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	
31	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition d'un microscope opérateur en otologie au profit de la Clinique Universitaire d'ORL-CCF du CNHU-HKM	Fournitures	99 860 524	JAGLA SARL	Non	Oui	-	Absence de preuve de publication de l'ADRP	-
32	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition d'un numériseur et d'une station d'acquisition au profit de la Clinique Universitaire d'Imagerie Médicale du CNHU-HKM	Fournitures	67 265 950	MMSE SARL	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	- Non-conformité de la lettre de soumission de l'attributaire. - Sélection de l'offre suivant les critères non prévus au préalable dans le dossier d'appel à concurrence (art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
33	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Acquisition d'une armoire électrique et accessoires au profit du CNHU-HKM suite à l'incendie à la CUPAR	Fournitures	29 478 170	EMMA NUEL ENTREPRISE	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	Soupçon de collusion (cause de nullité du marché)
34	Demande de Cotation (DC)	Acquisition d'une table d'intervention plus accessoires au profit de la CUGO	Fournitures	6 500 000	ENERGY SARL	Non	Non	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	
35	Appel d'Offres National Ouvert	Acquisition d'une (01) colonne de cœlioscopie plus accessoires de résection de prostate et de cœliochirurgie au profit de la Clinique Universitaire d'Urologie Andrologie du CNHU-HKM	Fournitures	91 259 510	BGL SYSMET SARL	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	
36	Entente Directe (gré à gré)	Acquisition et installation de deux (02) groupes électrogènes diesel avec inverseur démarrage automatique et d'onduleur de grande capacité au profit du CNHU-HKM	Fournitures	121 644 987	BENIN EQUIPMENTS	Non	Oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	Motif de recours à l'ED non conforme. En effet, la demande d'autorisation pour passer le marché de gré à gré a été adressée par la PRMP au Ministre de l'économie et des finances au lieu de la DNCMP.
37	Entente Directe (gré à gré)	Acquisitions de matériels de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Fournitures	4 990 000	ABADJ AYE	Non	oui	-	Preuve de publication de l'attribution provisoire	Soupçon de collusion (cause de nullité du marché).

En résumé, parmi les trente-neuf (39) marchés sélectionnés, la mission a identifié deux (2) marchés non auditables (Taux de marchés non auditables = 5%), soit trente-sept marchés audités. A l'issue des contrôles, les trente-sept (37) marchés ont été jugés « non conformes » (Taux de marchés non conformes = 100%) dont deux (2) marchés nuls et de nul effet (Taux de marchés nuls et nul effet = 5%).

VI. ANNEXES

- *Listes des marchés communiqués et sélectionnés pour l'audit de conformité (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Tableaux de notation des anomalies (annexe 3)*
 - o *Sur les organes*
 - o *Sur les procédures*
 - o *Sur les délais de passation et d'exécution des marchés*
- *Liste de présence de la séance de restitution (annexe 4)*
- *Liste des pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché (annexe 5)*
- *Liste des non-conformités par rapport aux dispositions du CMP en vigueur (annexe 6)*
- *Tableau récapitulatif des recommandations (annexe 7)*

Annexe 1 : Listes des marchés communiqués et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués par l'Autorité contractante

N°	Ref SiGMAP	Entretien et réparation du matériel biomédical au profit du CNHU-HKM	Lot(s)	Type de procédures	Nature du marché (T, F et S)	Source de financement	Montant TTC des marchés en FCFA	Nom de l'Attributaire	Date de lancement	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution du marché au 30/12/2022
1	F_DG_57195	Achat d'autres fournitures de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	9 841 200	ETS SGA	10/11/2022	26/12/2022	28/12/2022	0%
2	F_DG_57188	Achat de consommables d'imagerie médicale au profit de la CUIM du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	5 169 875	MINAH SARL	08/09/2022	19/12/2022	22/12/2022	0%
3	F_DG_57189	Achat de consommables d'imagerie médicale au profit de la CUIM du CNHU-HKM	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	19 740 500	MMSE SARL	08/09/2022	28/11/2022	30/11/2022	0%
4	F_DG_64942	Achat de détergents de linge au profit de la buanderie du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	11 599 990	FAKEN SARL	29/08/2022	10/10/2022	12/10/2022	100%
5	F_DG_57198	Achat de draps de lits et de tissus	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	32 156 770	LA SANCTIFICATION	05/08/2022	03/09/2022	10/10/2022	100%
6	F_DG_57185	Achat de fournitures et consommables informatiques	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	11 538 750	ETS GROUPE LOGIKOM	22/02/2022	31/03/2022	04/04/2022	100%
7	F_DG_57193	Achat de petits matériels et fournitures électriques au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	34 836 491	WALK IN LOVE SARL	12/05/2022	29/07/2022	29/07/2022	100%
8	F_DG_57206	Achat de petits matériels et outillages au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	6 787 827	ETS YESSOUFOU ET FILS	29/09/2022	19/10/2022	19/10/2022	100%
9	F_DG_57205	Achat de produits alimentaires (lait) au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	8 375 640	ABADJAYE	22/03/2022	29/04/2022	29/04/2022	0%
10	F_DG_57184	Achat de produits de désinfection et de stérilisation au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	Infructueux					
11	F_DG_57185	Achat de produits de désinfection et de stérilisation au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	31 769 140	STE CIPA JESSOUGNON S.A.	07/06/2022	07/09/2022	13/09/2022	0%
12	F_DG_57177	Achat de produits lessiviels au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	14 920 000	ETS SETONDJI HB	28/02/2022	25/04/2023	25/04/2023	50%
13	F_DG_57179	Achat d'emballages au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	13 503 625	STE ABEKE & COMPAGNIE SARL	30/05/2022	09/09/2022	13/09/2022	100%
14	F_DG_64943	Achat d'emballages pour la conservation des déchets biomédicaux et d'intrants pour la dératisation des Services au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	Infructueux					
15	F_DG_64944	Achat d'emballages pour la conservation des déchets biomédicaux et d'intrants pour la dératisation des Services au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures		39 187 800	BAMS SARL	08/09/2022	22/11/2022	25/11/2022	100%
16	F_DG_57178	Achat des autres produits d'entretien au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	17 855 873	STE SIKA SARL	14/03/2022	10/06/2022	15/06/2022	100%
17	F_DG_57179	Achat des autres produits d'entretien au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	12 007 680	ETS JESUS SAUVEUR	14/03/2022	18/05/2022	24/05/2022	100%
18	F_DG_57194	Achat des consommables électriques au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	34 906 915	ETS AG PLUS	29/08/2022	29/11/2022	01/12/2022	98%
19	F_DG_57214	Achat des fournitures d'orthopédie et de prothèse	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	59 602 443	ORTHOPRO SANS FRONTIERE	24/05/2022	08/08/2022	17/08/2022	100%
20	F_DG_57200	Achat des imprimés administratifs au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	68 786 684	JESTO SARL	22/04/2022	12/07/2022	12/07/2022	100%
21	F_DG_57215	Acquisition d'autres équipements médico-techniques au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	74 303 949	BGL SYSMET SARL	12/09/2022	27/12/2022	29/12/2022	0%
22	F_DG_62866	Acquisition de bistouris électriques au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	52 864 000	BIO-TOBERT SARL	23/08/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
23	F_DG_57207	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	Infructueux					
24	F_DG_57208	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	Infructueux					
25	F_DG_57209	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 3	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	25 299 575	MEE SARL	07/11/2022	10/03/2023	16/03/2023	0%
26	F_DG_57210	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 4	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	Infructueux					
27	F_DG_65161	Acquisition de dossier unique pour les patients au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	21 240 000	JESTO SARL	26/10/2022	27/12/2022	29/12/2022	0%
28	F_DG_62871	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	28 334 797	MEE SARL	30/09/2022	16/01/2023	20/01/2023	0%
29	F_DG_62872	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	9 497 190	OLASON SARL		20/02/2023	24/02/2023	0%
30	F_DG_62873	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Lot 3	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	2 419 000	ABENES SARL		18/01/2023	20/01/2023	0%
31	F_DG_57180	Acquisition de matériels électriques (câbles HTA, transformateurs abaisseurs et de courant (TI) et contacteurs de délestage) pour la poursuite des installations du réseau électrique	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	76 440 400	MATHU SARL	30/08/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
32	F_DG_57181	Acquisition de matériels et équipements médico-techniques au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	73 438 294	BEREC	28/09/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
33	F_DG_57186	Acquisition de matériels informatiques au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	44 102 500	SIAKA L COMPANY	03/06/2022	08/11/2022	10/11/2022	0%
34	F_DG_57187	Acquisition de matériels informatiques au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	23 128 000	SALE SIDE	03/06/2022	29/09/2023	10/10/2022	100%
35	F_DG_57183	Acquisition de matériels médicaux techniques au profit de la Clinique Universitaire de Cardiologie du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	52 825 500	MMSE SARL	20/09/2022	28/11/2022	30/11/2022	0%

N°	Ref SiGMAP	Entretien et réparation du matériel biomédical au profit du CNHU-HKM	Lot(s)	Type de procédures	Nature du marché (T, F et S)	Source de financement	Montant TTC des marchés en FCFA	Nom de l'Attributaire	Date de lancement	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution du marché au 30/12/2022
36	F_DG_62873	Acquisition de matériels pour la collecte des déchets biomédicaux au profit CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	9 947 400	STRONG EQUIPEMENTS	30/08/2022	19/10/2022	19/10/2022	100%
37	F_DG_57197	Acquisition de matériels pour le renforcement du parc d'outillage du Centre d'Appareillage Orthopédique du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	18 397 000	BENIN MEDICAL SANTE	24/06/2022	27/09/2022	05/10/2022	0%
38	F_DG_57191	Acquisition de mobiliers de bureau	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	17 502 586	ETS SETONDJI HB	08/09/2022	01/12/2022	06/12/2022	0%
39	F_DG_57192	Acquisition de mobiliers de bureau	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	10 702 600	AMEUBLEMENT GAYET	08/09/2022	02/12/2022	06/12/2022	0%
40	F_DG_57211	Acquisition de petits matériels chirurgicaux au profit de la Clinique Universitaire de Traumatologie (CUTO-CR) du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	10 329 818	JAGLA SARL	06/12/2022	23/01/2023	01/02/2023	0%
41	F_DG_67379	Acquisition de potences médicales pour perfusion au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	6 947 250	APPU SARL	26/10/2022	26/12/2022	28/12/2022	100%
42	F_DG_57176	Acquisition de trois systèmes de télémétrie au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	72 105 880	MMSE SARL	14/03/2022	08/06/2022	13/06/2022	100%
43	F_DG_62869	Acquisition de 32 appareils à tension, 10 pèse-personne, 3 pèses-bébés, 2 balances de précision au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	11 390 231	MAPIA SARL	27/05/2022	15/09/2022	25/09/2022	100%
44	F_DG_57187	Acquisition d'équipements de neurologie et d'ORL-CCF au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	58 450 000	MMSE SARL	01/09/2022	28/11/2022	30/11/2022	0%
45	F_DG_57212	Acquisition des fournitures hôtelières	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	20 355 000	ETS FLEURS DES EDITIONS	22/03/2022	08/06/2022	13/06/2022	100%
46	F_DG_57213	Acquisition des fournitures hôtelières	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	16 767 800	ETS FLEURS DES EDITIONS	22/03/2022	08/06/2022	13/06/2022	100%
47	F_DG_63646	Acquisition d'un cystoscope et de défibrillateurs au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	41 670 000	MMSE SARL	10/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	100%
48	F_DG_65162	Acquisition d'un logiciel intégré (Comptabilité budgétaire, matières, analytique et autres) au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	Infructueux					
49	F_DG_57189	Acquisition d'un microscope opéatoire en otologie au profit de la Clinique Universitaire d'ORL-CCF du CNHU-HKM	Unique	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	99 860 524	JAGLA SARL	26/07/2022	10/10/2022	12/10/2022	0%
50	F_DG_57240	Acquisition d'un numériseur et d'une station d'acquisition au profit de la Clinique Universitaire d'Imagerie Médicale du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	67 265 950	MMSE SARL	23/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	0%
51	F_DG_65165	Acquisition d'une armoire électrique et accessoires au profit du CNHU-HKM suite à l'incendie à la CUPAR	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	29 478 170	EMMANUEL ENTREPRISE	15/11/2022	12/01/2023	16/01/2023	0%
52	F_DG_67389	Acquisition d'une table d'intervention plus accessoires au profit de la CUGO	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	6 500 000	ENERGY SARL	14/11/2022	29/12/2022	09/01/2023	0%
53	F_DG_57208	Acquisition d'une (01) colonne de cœlioscopie plus accessoires de résection de prostate et de cœliochirurgie au profit de la Clinique Universitaire d'Urologie Andrologie du CNHU-HKM	Unique	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	91 259 510	BGL SYSMET SARL	30/08/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
54	F_DG_57213	Acquisition d'une (01) table orthopédique plus accessoires	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	47 355 851	BGL SYSMET SARL	31/08/2022	26/12/2022	28/12/2022	0%
55	F_DG_67375	Acquisition et installation de deux (02) groupes électrogènes diesel avec inverseur démarrage automatique et d'onduleur de grande capacité au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Entente Directe (gré à gré)	Fournitures	Budget Autonome	121 644 987	BENIN EQUIPEMENTS		27/12/2022	28/12/2022	0%
56	F_DG_67376	Acquisition et installation de deux (02) groupes électrogènes diesel avec inverseur démarrage automatique et d'onduleur de grande capacité au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Entente Directe (gré à gré)	Fournitures	Budget Autonome	32 417 477	BGL SYSMET SARL		27/12/2022	29/12/2022	0%
57	F_DG_57204	Acquisition et installation de licences pour les logiciels Microsoft 365 et VNG au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	10 620 000	STE AGP SERVICES SARL	07/09/2022	10/10/2022	17/10/2022	100%
58	F_DG_57201	Acquisitions de matériels de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	13 398 900	BECOTRAC SARL	15/12/2022	20/02/2023	03/03/2023	0%
59	F_DG_57202	Acquisitions de matériels de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 2	Entente Directe (gré à gré)	Fournitures	Budget Autonome	4 990 000	ABADJAYE	15/12/2022	02/03/2023	07/03/2023	0%
60	F_DG_57220	Acquisitions de matériels de plomberie au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	4 176 568	GROUP BV SARL	27/07/2022	13/09/2022	16/09/2022	100%
61	F_DG_57202	Acquisitions des équipements de froid au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	49 205 991	ETS GLOBAL FOURNITURES SERVICES	10/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	100%
62	T_DG_67365	Réalisation de divers travaux de réaménagement à l'ex-HIA	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	11 497 220	PRECIEUSE CONSTRUCTION	28/11/2022	20/02/2023	23/02/2023	0%
63	F_DG_57202	Acquisitions des équipements de froid au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	49 205 991	ETS GLOBAL FOURNITURES SERVICES	10/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	100%
64	S_DG_57170	Sélection d'un prestataire pour la fourniture de service corporate au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Services	Budget Autonome	Infructueux					
65	F_DG_57202	Acquisitions des équipements de froid au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	49 205 991	ETS GLOBAL FOURNITURES SERVICES	10/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	100%
66	F_DG_57202	Acquisitions des équipements de froid au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	49 205 991	ETS GLOBAL FOURNITURES SERVICES	10/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	100%
67	S_DG_57164	Sélection d'un prestataire pour l'enlèvement et le dédouanement des marchandises au profit du CNHU-HKM	Unique	Entente Directe (gré à gré)	Services	Budget Autonome		SOBEMAP	03/02/2022	01/04/2022	05/04/2022	50%

N°	Ref SiGMAP	Entretien et réparation du matériel biomédical au profit du CNHU-HKM	Lot(s)	Type de procédures	Nature du marché (T, F et S)	Source de financement	Montant TTC des marchés en FCFA	Nom de l'Attributaire	Date de lancement	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution du marché au 30/12/2022
68	S_DG_57172	Sélection d'un prestataire pour l'entretien et la réparation des photocopieurs et imprimantes au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Services	Budget Autonome	1 002 528	GBI BENI SARL	12/12/2022	19/04/2023	02/05/2023	0%
69	S_DG_57173	Sélection d'un prestataire pour l'entretien et la réparation des photocopieurs et imprimantes au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Services		2 633 760	GBI BENI SARL	12/12/2022	19/04/2023	02/05/2023	0%
70	T_DG_57160	Travaux d'aménagement du bloc obstétrical de la CUGO	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	30 767 367	SEAF SARL	05/08/2022	21/09/2022	23/09/2022	79%
71	T_DG_57161	Travaux de construction d'un hangar pour centraliser les archives	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	39 587 834	TPA SARL	30/08/2022	06/12/2022	07/12/2022	0%
72	T_DG_62864	Travaux de construction d'une salle de garde avec toilette pour le personnel de la morgue et de la couverture du conteneur frigorifique et de réaménagement de deux salles dans le cadre du projet ADA-MEDEL-GERESBe au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	11 204 330	ETS BREAKTHROUGH SERVICES	05/09/2022	10/10/2022	12/10/2022	0%
73	T_DG_62865	Travaux de construction d'une salle de garde avec toilette pour le personnel de la morgue et de la couverture du conteneur frigorifique et de réaménagement de deux salles dans le cadre du projet ADA-MEDEL-GERESBe au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Demande de Cotation (DC)	Travaux		20 331 700	PRECIEUSE CONSTRUCTION SARL	12/12/2022	28/03/2023	03/04/2023	0%
74	T_DG_67363	Travaux de réaménagement de la façade principale et d'extension des hospitalisations à la CUAU	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	11 657 940	PRECIEUSE CONSTRUCTION SARL	19/04/2022	12/09/2022	12/09/2022	100%
75	T_DG_62862	Travaux de réaménagement des salles de consultation et des D.E.S de neurologie et d'acquisition et d'installation des équipements de froids et de vidéo de surveillance y compris les stores pour les fenêtres pour la mission de chirurgie cardiaque au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	11 740 646	SFEM SARL	05/09/2022	10/10/2022	12/10/2022	100%
76	T_DG_57099	Travaux de reconstruction du receveur central de la station d'épuration	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	9 894 660	SOREMI SARL	31/03/2022	18/05/2022	24/02/2022	100%
77	T_DG_57154	Travaux de réfection des magasins du Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacie	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	39 023 072	GNDT SARL	29/08/2022	22/11/2022	25/11/2022	0%
78	T_DG_57153	Travaux de réfection du bâtiment de la Cardiologie au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	7 974 855	L'HERITIER BTP	18/02/2022	04/04/2022	05/04/2022	100%
79	T_DG_57102	Travaux de réfection du bâtiment de la CUAU au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	11 657 940	PRECIEUSE CONSTRUCTION	19/04/2022	12/09/2022	13/09/2022	100%
80	T_DG_57157	Travaux de réfection du bâtiment du laboratoire de l'Hématologie au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	NON PASSE					
81	T_DG_62861	Travaux de réhabilitation du bâtiment devant abriter le Scanner au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	15 165 478	AFRIQUE CONSTRUCTION ET ENERGIE S.A.	11/05/2022	26/07/2022	29/07/2022	100%
82	T_DG_57098	Travaux de relogement du poste n°2 du transformateur de la SBEE au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	17 027 400	ETS ATN SERVICES	12/05/2022	12082022	18/08/2022	100%
83	T_DG_62865	Travaux d'étanchéité du bâtiment de la cellule informatique afin d'éviter les problèmes d'écoulement des eaux issues de la toiture terrasse dudit bâtiment	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	11 655 700	ETS AIR CONDITIONNE	09/09/2022	10/10/2022	12/10/2022	0%
84	T_DG_57159	Travaux d'étanchéité en hyrène verte des dalles de bâtiments des Services de la chirurgie externe, de la Salle de prélevement, de l'Ophtalmologie et de la Dermatologie du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Travaux	Budget Autonome	27 957 200	L'HERITIER BTP SARL	22/07/2022	21/09/2022	23/09/2022	100%
85	T_DG_62863	Travaux d'installation d'un dispositif de réserve d'eau sur l'arrivée de la SONEB pour l'augmentation de la pression d'eau au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Travaux	Budget Autonome	11 550 430	ETS AFRIQUE TRAVAUX SERVICES	03/05/2022	12/07/2022	13/07/2022	100%
86	F_DG_57199	Confection, livraison et déchargeement de repas pour la restauration des patients hospitalisés et le personnel de garde au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Appel d'Offres International Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	573 887 855	LMK CARAIBES	30/11/2022	09/05/2023	11/05/2023	0%
87	F_DG_57200	Confection, livraison et déchargeement de repas pour la restauration des patients hospitalisés et le personnel de garde au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Appel d'Offres International Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	816 684 835	SUN BEACH		09/05/2023	11/05/2023	0%
88	F_DG_57201	Confection, livraison et déchargeement de repas pour la restauration des patients hospitalisés et le personnel de garde au profit du CNHU-HKM	Lot 3	Appel d'Offres International Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	Infructueux					
89	F_DG_57202	Confection, livraison et déchargeement de repas pour la restauration des patients hospitalisés et le personnel de garde au profit du CNHU-HKM	Lot 5	Appel d'Offres International Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	370 432 850	SUN BEACH		09/05/2023	11/05/2023	0%
90	PI_DG_57231	Sélection de deux cabinets d'expertise comptable pour la réalisation de l'inventaire des immobilisations au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	PI	Budget Autonome	17 346 000	NATRAY CONSULTING GROUP	23/05/2022	27/09/2022	10/10/2022	100%
91	PI_DG_57232	Sélection de deux cabinets d'expertise comptable pour la réalisation de l'inventaire des immobilisations au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	PI		18 974 220	GROUPEMENT IDEAL EXPERTISE CPA-NKC CONSULTING GROUP	23/05/2022	15/09/2022	29/09/2022	100%
92	PI_DG_57236	Sélection d'un cabinet pour la réalisation des études d'assainissement et l'actualisation du plan de masse au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	PI	Budget Autonome	11 446 000	HERIS AFRIQUE	30/05/2022	20/09/2022	23/09/2022	100%
93	PI_DG_57232	Sélection d'un cabinet pour la réalisation du plan de formation et du cadre organique au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	PI	Budget Autonome	4 985 500	NKW CONSULTING	25/05/2022	07/09/2022	13/09/2022	60%
94	PI_DG_57234	Sélection d'un cabinet pour la réalisation d'un schéma directeur informatique au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	PI	Budget Autonome	12 145 740	SEDIAN CONSEIL	07/07/2022	22/11/2022	25/11/2022	40%

Liste des marchés sélectionnés pour la revue de conformité des procédures

N°	Ref SiGMAP	Entretien et réparation du matériel biomédical au profit du CNHU-HKM	Lot(s)	Type de procédures	Nature du marché (T, F et S)	Source de financement	Montant TTC des marchés en FCFA	Nom de l'Attributaire	Date de lancement	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution du marché au 30/12/2022
1	F_DG_57195	Achat d'autres fournitures de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	9 841 200	ETS SGA	10/11/2022	26/12/2022	28/12/2022	0%
2	F_DG_57193	Achat de petits matériaux et fournitures électriques au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	34 836 491	WALK IN LOVE SARL	12/05/2022	29/07/2022	29/07/2022	100%
3	F_DG_57184	Achat de produits de désinfection et de stérilisation au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	Infuctueux					
4	F_DG_64943	Achat d'emballages pour la conservation des déchets biomédicaux et d'intrants pour la dératisation des Services au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	Infuctueux					
5	F_DG_62866	Acquisition de bistouris électriques au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	52 864 000	BIO-TOBERT SARL	23/08/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
6	F_DG_57207	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	Infuctueux					
7	F_DG_57208	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	Infuctueux					
8	F_DG_57209	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 3	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	25 299 575	MEE SARL	07/11/2022	10/03/2023	16/03/2023	0%
9	F_DG_57210	Acquisition de divers instruments médicaux et de stérilisation (boîtes chirurgicales) au profit du CNHU-HKM	Lot 4	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	Infuctueux					
10	F_DG_65161	Acquisition de dossier unique pour les patients au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	21 240 000	JESTO SARL	26/10/2022	27/12/2022	29/12/2022	0%
11	F_DG_62871	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	28 334 797	MEE SARL	30/09/2022	16/01/2023	20/01/2023	0%
12	F_DG_62872	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	9 497 190	OLASON SARL		20/02/2023	24/02/2023	0%
13	F_DG_62873	Acquisition de lits médicalisés et de lits simples plus matelas, de fauteuils roulant, de matelas ordinaires et de matelas anti escarres au profit du CNHU-HKM	Lot 3	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	2 419 000	ABENES SARL		18/01/2023	20/01/2023	0%
14	F_DG_57180	Acquisition de matériels électriques (câbles HTA, transformateurs abaisseurs et de courant (TI) et contacteurs de délestage) pour la poursuite des installations du réseau électrique	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	76 440 400	MATHU SARL	30/08/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
15	F_DG_57181	Acquisition de matériels et équipements médico-techniques au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	73 438 294	BEREC	28/09/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
16	F_DG_57186	Acquisition de matériels informatiques au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	44 102 500	SIAKA L COMPANY	03/06/2022	08/11/2022	10/11/2022	0%
17	F_DG_57187	Acquisition de matériels informatiques au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	23 128 000	SALE SIDE	03/06/2022	29/09/2023	10/10/2022	100%
18	F_DG_57183	Acquisition de matériels médicaux techniques au profit de la Clinique Universitaire de Cardiologie du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	52 825 500	MMSE SARL	20/09/2022	28/11/2022	30/11/2022	0%

N°	Ref SiGMAP	Entretien et réparation du matériel biomédical au profit du CNHU-HKM	Lot(s)	Type de procédures	Nature du marché (T, F et S)	Source de financement	Montant TTC des marchés en FCFA	Nom de l'Attributaire	Date de lancement	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution du marché au 30/12/2022
19	F_DG_57197	Acquisition de matériels pour le renforcement du parc d'outillage du Centre d'Appareillage Orthopédique du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	18 397 000	BENIN MEDICAL SANTE	24/06/2022	27/09/2022	05/10/2022	0%
20	F_DG_57191	Acquisition de mobiliers de bureau	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	17 502 586	ETS SETONDJI HB	08/09/2022	01/12/2022	06/12/2022	0%
21	F_DG_57192	Acquisition de mobiliers de bureau	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	10 702 600	AMEUBLEMENT GAYET	08/09/2022	02/12/2022	06/12/2022	0%
22	F_DG_57211	Acquisition de petits matériels chirurgicaux au profit de la Clinique Universitaire de Traumatologie (CUTO-CR) du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	10 329 818	JAGLA SARL	06/12/2022	23/01/2023	01/02/2023	0%
23	F_DG_67379	Acquisition de potences médicales pour perfusion au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	6 947 250	APPU SARL	26/10/2022	26/12/2022	28/12/2022	100%
24	F_DG_57176	Acquisition de trois systèmes de télémétrie au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	72 105 880	MMSE SARL	14/03/2022	08/06/2022	13/06/2022	100%
25	F_DG_62869	Acquisition de 32 appareils à tension, 10 pèse-personne, 3 pèses-bébés, 2 balances de précision au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	11 390 231	MAPIA SARL	27/05/2022	15/09/2022	25/09/2022	100%
26	F_DG_57187	Acquisition d'équipements de neurologie et d'ORL-CCF au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	58 450 000	MMSE SARL	01/09/2022	28/11/2022	30/11/2022	0%
27	F_DG_57212	Acquisition des fournitures hôtelières	Lot 1	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	20 355 000	ETS FLEURS DES EDITIONS	22/03/2022	08/06/2022	13/06/2022	100%
28	F_DG_57213	Acquisition des fournitures hôtelières	Lot 2	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	16 767 800	ETS FLEURS DES EDITIONS	22/03/2022	08/06/2022	13/06/2022	100%
29	F_DG_63646	Acquisition d'un cystoscope et de défibrillateurs au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	41 670 000	MMSE SARL	10/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	100%
30	F_DG_65162	Acquisition d'un logiciel intégré (Comptabilité budgétaire, matières, analytique et autres) au profit du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	Infuctueux					
31	F_DG_57189	Acquisition d'un microscope opérateur en otologie au profit de la Clinique Universitaire d'ORL-CCF du CNHU-HKM	Unique	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	99 860 524	JAGLA SARL	26/07/2022	10/10/2022	12/10/2022	0%
32	F_DG_57240	Acquisition d'un numériseur et d'une station d'acquisition au profit de la Clinique Universitaire d'Imagerie Médicale du CNHU-HKM	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	67 265 950	MMSE SARL	23/06/2022	15/09/2022	21/09/2022	0%
33	F_DG_65165	Acquisition d'une armoire électrique et accessoires au profit du CNHU-HKM suite à l'incendie à la CUPAR	Unique	Demande de Renseignement et de prix (DRP)	Fournitures	Budget Autonome	29 478 170	EMMANUEL ENTREPRISE	15/11/2022	12/01/2023	16/01/2023	0%
34	F_DG_67389	Acquisition d'une table d'intervention plus accessoires au profit de la CUGO	Unique	Demande de Cotation (DC)	Fournitures	Budget Autonome	6 500 000	ENERGY SARL	14/11/2022	29/12/2022	09/01/2023	0%
35	F_DG_57208	Acquisition d'une (01) colonne de coelioscopie plus accessoires de résection de prostate et de coeliochirurgie au profit de la Clinique Universitaire d'Urologie Andrologie du CNHU-HKM	Unique	Appel d'Offres National Ouvert	Fournitures	Budget Autonome	91 259 510	BGL SYSMET SARL	30/08/2022	24/11/2022	25/11/2022	0%
36	F_DG_67375	Acquisition et installation de deux (02) groupes électrogènes diesel avec inverseur démarrage automatique et d'onduleur de grande capacité au profit du CNHU-HKM	Lot 1	Entente Directe (gré à gré)	Fournitures	Budget Autonome	121 644 987	BENIN EQUIPEMENTS		27/12/2022	28/12/2022	0%
37	F_DG_67376	Acquisition et installation de deux (02) groupes électrogènes diesel avec inverseur démarrage automatique et d'onduleur de grande capacité au profit du CNHU-HKM	Lot 2	Entente Directe (gré à gré)	Fournitures	Budget Autonome	32 417 477	BGL SYSMET SARL		27/12/2022	29/12/2022	0%

N°	Ref SiGMAP	Entretien et réparation du matériel biomédical au profit du CNHU-HKM	Lot(s)	Type de procédures	Nature du marché (T, F et S)	Source de financement	Montant TTC des marchés en FCFA	Nom de l'Attributaire	Date de lancement	Date d'approbation du marché	Date de notification du marché	Taux d'exécution du marché au 30/12/2022
38	F_DG_57202	Acquisitions de matériels de bureau au profit du Magasin central du CNHU-HKM	Lot 2	Entente Directe (gré à gré)	Fournitures	Budget Autonome	4 990 000	ABADJAYE	15/12/2022	02/03/2023	07/03/2023	0%
39	S_DG_57164	Sélection d'un prestataire pour l'enlèvement et le dédouanement des marchandises au profit du CNHU-HKM	Unique	Entente Directe (gré à gré)	Services	Budget Autonome		SOBEMAP	03/02/2022	01/04/2022	05/04/2022	50%

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces d'ordre général	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Plan de passation des marchés de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
2	Preuve de validation par la CCMP du PPM initial et révisé s'il y a lieu	NCF	1	1	0%
2 bis	PPM obtenu du SIGMaP	NCF	1	1	0%
3	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue	NCF	1	1	0%
4	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés	NCF	1	1	0%
5	Registre spécial de d'enregistrement des offres coté et paraphé	NCF	1	1	0%
6	Acte de nomination des membres de la CCMP	NCF	0	1	100%
7	Acte de nomination du Chef CCMP	NCF	0	1	100%
8	Acte portant AOF de la CCMP	NCF	0	1	100%
9	Acte de nomination de la PRMP	NCF	1	1	0%
10	Acte portant AOF de la PRMP	NCF	0	1	100%
11	Acte de nomination des membres du SP-PRMP	NCF	0	1	100%
12	Acte portant AOF du SP-PRMP	NCF	0	1	100%
13	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics	INSF	0	1	100%
14	Rapports sur la passation et l'exécution des marchés	INSF	3	4	25%
15	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP)	INSF	0	4	100%
16	i. La balance générale des comptes et grand livre des comptes fournisseurs pour les institutions, les sociétés, les agences, et autres établissements publics ii. Le compte administratif, le compte de gestion du receveur et le rapport d'exécution budgétaire pour les communes iii. Les états des engagements (DPAF) au titre de l'exercice sous revue pour les ministères	INSF	0 0 0	1	100%
17	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières	INSF	1	1	0%
			11	24	54%

Absence des pièces « entraînant la non-conformité des marchés » :

■ **Absence de pièces sans incidence sur la conformité des marchés :**

N°	Pièces attendues par marché	Non-conformité (NCF) ou Insuffisance (INSF) en cas d'absence	Nombre de pièces reçues																																			Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)					
			1	2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37								
Pièces spécifiques à chaque marché			1	2	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37								
5	Liste d'émarginement des candidats ayant retiré le DAO (Décision n°2022-073 du 24 juin 2022 de la # de l'ARMP) (à compter du 23 juin 2022)	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35	100%			
10	Preuve de publication des PV d'ouverture des offres (Article 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	INSF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	33	97%			
13	Preuve de publication de la déclaration d'infructuosité si marché relancé (Article 71 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N	N	0	0	0	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0	N	N	N	0	N	N	0	6	100%
16	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE (Article 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	1	N	N	1	N	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	31	32	3%		
21	Courriers d'information aux soumissionnaires non retenus (Article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	1	N	N	1	N	A	1	1	1	1	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	25	31	19%			
26	Preuve de notification du marché signé au titulaire (Article 86 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	0	N	N	1	N	A	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	17	31	45%				
28	Eventuels avenants au contrat s'il y a lieu (Article 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N	N	N	A	N	N	A	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0	0	#DIV/0!							
29	Acte de mise en place de la commission de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) des marchés (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	0	0	N	N	0	N	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31	100%					
30	PV de pré-réception technique s'il y a lieu	INSF	N	N	N	A	N	N	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0	0	#DIV/0!							
31	PV de réception provisoire (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	INSF	0	1	0	N	N	0	N	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	31	87%					
32	PV de réception définitive (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	0	0	N	N	0	N	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	31	87%				
36	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	N	0	N	N	1	N	A	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	30	90%					
37	Preuves de paiement (ordres de virements) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	1	0	N	N	1	N	A	1	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	30	60%					
39	Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020))	INSF	N	0	0	N	N	0	N	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N	A	N	N	N	0	1	1	0	N	0	0	0	N	0	0	0	2	25	92%		
40	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N	0	0	N	N	0	N	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N	A	N	N	N	0	0	0	N	0	0	0	N	0	0	0	0	24	100%			
45	Lettres d'invitation à soumissionner déchargées (avec Accusé de réception) pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations) avec les décharges de fournisseurs consultés (articles 62 et 74 du décret 2022-80)	INSF	1	N	N	N	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	1	N	N	N	5	5	0%			
46	Preuve de transmission du marché conclu par entente directe (ED) à l'ARMP pour information (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N	N	N	A	N	N	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0	N	0	1	100%							
47	Preuve de transmission à la DNCMP des marchés de gré à gré ou ED autorisé en Conseil des Ministre (art 35 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	N	N	N	A	N	N	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	0	N	0	1	100%					
48	Accusé de réception des fournisseurs consulté des lettres de consultation restreinte (appel d'offres restreint, demandes de cotations) (articles 62 et 74 du décret 2022-80)	INSF	0	N	N	N	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	1	N	N	N	4	5	20%					
49	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (Article 19 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)	INSF	1	N	N	N	A	N	N	A	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	1	N	N	N	5	5	0%					
50	Preuve de libération de la garantie de l'offre des différentes soumissions rejetées (article 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	N	0	N	N	0	N	A	0	0	0	0	0	N	N	N	N	0	1	1	N	A	0	N	N	N	N	N	0	N	N	N	3	13	77%								
Sous-total 3			6	5	2	0	0	5	0	5																																			

Annexe 3 : Tableau de notation des anomalies
Tableau de synthèse des anomalies-organes

Non-respect d'une des dispositions ci-après prévues par le CMP par rapport à l'organisation et au fonctionnement des organes entraînant une insuffisance des organes :

Rubriques	N° d'ordre Anomalies	Nombre d'anomalies observées	Nbre d'anomalies possibles	%
Par rapport à la mise en place de la PRMP				
PRMP	RO1	0	1	0%
	RO2	0	1	0%
	RO3	0	1	0%
	RO4	1	1	100%
	RO5	N/A	1	NA
	Par rapport au fonctionnement et organisation de la PRMP			
	RO6	0	1	0%
	RO7	0	1	0%
	RO8	1	4	25%
	RO9	1	4	25%
SP-PRMP	RO10	0	1	0%
	RO11	1	1	100%
	S.Total	4	17	24%
Par rapport à la mise en place de la COE				
COE	RO12	1	1	100%
	RO13	1	2	50%
	S.Total	2	3	67%
	Par rapport à la mise en place de la CCMP			
CCMP	RO14	0	37	0%
	RO15	0	37	0%
	RO16	0	37	0%
	S.Total	0	111	0%
	Par rapport au fonctionnement			
	RO17	1	1	100%
	RO18	1	1	100%
	RO19	1	1	100%
	RO20	1	1	100%
	RO21	1	1	100%
	RO22	1	1	100%
	S.Total	9	15	60%

Tableau de notation des anomalies sur les procédures

▪ Non-conformités entraînant la non-conformité des marchés :

Taux

9%

@ ou encore le Nbre d'anomalies possibles

▪ **Insuffisances sans incidence sur la conformité des marchés :**

@ ou encore le Nbre d'anomalies possibles

Annexe 3.3. - TABLEAU DE NOTATION DES ANOMALIES SUR LES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme	DRP																				AAO										DC										Nombre de délais pour délivrance de la certification de conformité	Nombre de délais non respectés (c/abs)	% de délais non respectés (c/abs)						
				2	5	1	0	1	4	5	1	8	1	9	2	0	2	1	2	4	6	2	7	2	8	2	9	1	3	2	3	3	8	6	7	8	9	1	1	1	2	1	6	1	7	3	5	1	3	1	6	7
8	Délai entre la publication du PV d'attribution provisoire et la signature du marché (article 79 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 20 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020 pour les DRP et DC)	NCF	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	N/A	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	34	0	0	0 %
9	Délai pris par l'organe de contrôle compétent pour donner son avis sur le projet de marché pour approbation (article 4 point 6 et art 5 point 4 du décret 2020-600)	INSF	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	N/A	L	L	0	L	L	0	0	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	30	4	0	0 %			
10	Délai entre la réception du projet de marché validé par l'organe de contrôle compétent et la signature du contrat par le titulaire du marché (article 3 point 10 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	3	0	L	L	L	L	L	L	1	1	1	L	L	L	L	L	L	1	1	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	0	L	1	N/A	N/A	N/A	N/A	33	25	6	75 %					
11	Délai de signature du marché par la PRMP (article 3 point 11 décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	INSF	2	1	0	0	1	0	L	0	1	1	1	L	L	L	1	1	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	35	18	12	71 %		

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme	DRP																ED								AAO																DC								Nombre de délais non respectés (a)	Nombre de délais non respectés (b)	Nombre de délais non respectés (c)	% de délais non respectés (a-b)
				2	5	1	0	4	1	5	1	8	1	9	2	0	2	1	2	4	2	6	7	8	2	9	3	1	3	2	3	3	8	6	7	8	9	1	1	2	1	6	7	5	3	1	1	6	7	5	2	5	1	1	6
12	Délai d'approbation du marché (article 6 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	I N S F	1	1	1	L	1	L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	16	17	89 %								
13	Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu (article 3 point 12 du décret 2020-600 du 23 décembre 2020)	I N S F	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	# DIV/0!									
14	Délai entre la publication de l'avis d'attribution définitive et l'entrée en vigueur du contrat	I N S F	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	# DIV/0!									
15	Délai de validité de l'offre (sauf les cas de prorogation)	I N S F	1	1	1	L	1	L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	15	17	85 %											
16	Délai contractuel d'exécution du marché	I N S F	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	# DIV/0!									
17	Délai pour la constitution de la garantie de bonne exécution (article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	I N S F	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	# DIV/0!									
18	Délai de libération de la garantie de bonne exécution à l'expiration du délai de garantie ou en l'absence de délai	I N S F	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	35	35	0	# DIV/0!									

N°	Liste des risques potentiels d'irrégularités	Degré de gravité	Norme	DRP																AAO								DC								Nombre de délais non respectés (c)	Nombre de délais non respectés (c/a-b)	% de délais non respectés (c/a-b)								
				2	5	1	1	1	1	1	2	0	2	1	2	4	2	6	2	7	2	8	2	9	1	3	2	3	3	8	6	7	8	9	1	1	2	1	6	1	7	5				
	garantie immédiatement suivant la réception des travaux, fournitures et services (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)																																													
19	Délai de restitution de la garantie (articles 91 et 95 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	I N S F	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	0	0	# DI V/ 0!				
20	Délai de règlement du marché par l'autorité contractante à compter de la date de réception de la facture (article 110 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	I N S F	L L	L L	L L	0 0	L 0	0 0	0 0	1 0	0 0	L 1	0 0	0 0	L L	35	23	2 17 %																												
	Total		1 0	9	9	7	1 0	6	1 0	1 0	1 1	9	8	7	6	8	8	8	9	9	0	6	5	6	6	4	4	5	7	6	5	6	2	2	2	2	57 4	313	91 35 %							
			Pourcentage de délais non appropriés par défaut de pièces appropriées																																			55 %								

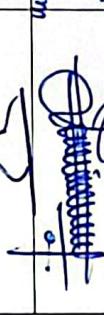
Annexe 4 : Liste de présence de la séance de restitution

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

OBJET : AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2022

NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE : CNHU-HKM

DATE : 30/12/2024

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACT ET EMAILS	EMARGEMENT
1.	GOULOUFOU Moussa	AG	AG - CRATEU - HKM	0196533891 moussa.goulofou@mpsynec.fr	
2.	ZITTI Esmaïl	PRMP	PRMP, PI	0197216674 esmail.zitti@mpsynec.fr	
3.	ZOUHOU Jésélyne	CCMP	représentante de la CCMP	01971798997 joselyne.zouhou@gmail.com	
4.	DOKOUYOUN Thierry	ASSE Gén. R	Asse Gén. R	0166266772 dokouyoun thierry.1990@gmail.com	
5.	ANDEGAMOU Salihi	Expert consultant en Mpsynec	Expert consultant en Mpsynec	patrick_andegamou@yahoo.fr	
6.	GANGAN Hörise	Auditeur	Membre/Mission	0166559274 Lettre de mission Lettre de mission	
7.					
8.					

Annexe 5 : Liste des documents obligatoires dont l'absence entraîne la non-conformité de la procédure

N°	Pièces attendues par marché
12	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence
13	ANO sur le DAC par la CCMP/DNCMP (Bon à lancer) ou du bailleur en cas de financement extérieur
14	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
15	Preuves de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels
17	Liste d'émargement des déposants des offres dans le registre spécial
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED
20	Note de service de désignation des membres des commissions ad'hoc d'ouvertures et d'évaluation des offres
22	Déclaration de l'AC en cas d'infuctuosité de l'appel d'offre si marché relancé
23	Avis de l'organe de contrôle compétent avant la déclaration d'infuctuosité par l'AC si marché relancé
25	PV de délibération de la COE avec la liste de présence des membres présents à ladite séance
26	Rapport d'analyse des offres établi dès l'ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation
27	Rapport d'évaluation sanctionnant les travaux de la COE
28	ANO sur le rapport d'évaluation par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
29	PV d'attribution provisoire
30	Preuve de la publication du PV d'attribution provisoire
31	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI (
33	Avis d'attribution définitive
34	Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive
35	Marché signé, approuvé et enregistré
36	ANO sur le marché par la CCMP/DNCMP ou du bailleur en cas de financement extérieur
38	Bon de commande pour les marchés à commande et de clientèle
44	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison
49	Caution de l'avance de démarrage
51	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive
52	Rapport spécial validé par la commission de contrôle de l'autorité contractante pour les Ententes Directes (ED)
53	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la DNCMP (entente directe, appel d'offres restreint
54	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR, l'ED ou la DRP restreinte élaborée par l'AC
55	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint, DRP restreinte)
62	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DNCCP ou du bailleur en cas de financement extérieur

Annexe 6 : Liste des irrégularités entraînant la non-conformité de la procédure :

N° d'ordre Anomalies	Risques d'irrégularités
PHASE DE PRÉPARATION DU MARCHÉ	
RC01	(Art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020), (art 18 du décret 2022-080)
PHASE DU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION	
	A. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Appel d'Offres Restreint (AOR)
RC04	Art 33 de la loi 2020-26 du 29 sept. 2020)
RC05	(Article 33 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (art 62 du décret 2022-080)
	B. Respect des conditions spécifiques de recours à l'Entente Directe
RC07	(art 73 du décret 2022-080)
RC08	(Art 73 du décret 2022-080)
RC09	(Art 73 du décret 2022-080)
RC10	(Art 77 du décret 2022-080) (art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
RC10 bis	Art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020
RC13	Art 38 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
	C. Respect des conditions spécifiques de recours à la DRP
RC14	(Article 23 du décret 2018-171) / art 3 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020
RC14 bis	(Art 15 du décret 2020-605 du 23 décembre 2020)
	D. Respect des conditions spécifiques de recours à la DC
RC15	(Article 23 du décret 2018-171) / art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC17	(Art 24 du décret 2018-171) / art 48 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC18	(Art 24 du décret 2018-171) / art 58 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC19	Art 20 du décret 2020-598 du 23 décembre 2020, art 2 du décret 2020-597 du 23 décembre 2020
	E. Dossier d'appel à concurrence
RC20	Art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC21	Art 51 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 /
RC22	art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC23	Article 61 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC24	Art 59 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / Indication des marques et des brevets dans le DAO
RC25	60 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / (art 110 du décret 2022-080)
RC26	Art 64 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / article 36 du décret 2022-080 portant CMP
RC27	Art 54 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 / (article 37 du décret 2022-080)
	F. Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de préqualification
RC28	Art 68 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) / (article 78 du décret 2022-080)
RC29	Art 66 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
	G. Présentation des offres
RC31	(Art 110 et 115 du décret 2022-080) / Art 122 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art 11 point c du décret 2020-601 du 23 décembre 2020
RC32	Soumission de l'attributaire non signée par le représentant légal dûment habilité et le cas échéant l'absence d'une procuration délivrée par le représentant légal dûment habilité
RC34	Art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	H. Réception des offres
RC36	Art 70 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC36bis	(Art 2 point 3 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)
	I. Ouverture des offres
RC37	Art 72 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC38	(Article 84 du décret 2022-080)
RC41	(Article 11 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020)
	J. Évaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire
RC42	Absence de concordance entre les différentes pièces liées à la notification d'attribution du marché (PV d'ouverture, PV d'évaluation, PV d'attribution)
RC42bis	(Art 10 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC44	Art 46 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020, art premier du décret 2020-602 du 23 décembre 2020, Décision 2021-017 du 30 décembre 2021 de l'ARMP
RC45	Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC46	(Article 13 du décret 2022-080)
RC46bis	(Art 84 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RC47	Art 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
	L. Contrat de marché, Signature, Approbation, enregistrement du marché et notification du marché au titulaire du marché
RC51	Conditions de réception du marché non conformes aux clauses contractuelles
RC54	(Article 26 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC55	(Article 97 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020

N° d'ordre Anomalies	Risques d'irrégularités
PHASE D'EXÉCUTION (RÉCEPTION ET RÈGLEMENT) DU MARCHÉ	
RC59	Art 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC62	(Art 135, 136, 137 du décret 2022-080) / art 111 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020
RC63	Art 100 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)
RESPECT DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES LIÉES À L'AVENANT	

Annexe 7 : Tableau récapitulatif des recommandations

N°	Rubriques	Recommandations
1	Revue de l'existence effective de certains documents obligatoires attendus	Rechercher au niveau des différents acteurs liés à la passation des marchés les causes inhérentes à ces manquements relevés et de prendre les dispositions à l'avenir pour mettre en place ces documents conformément aux textes en vigueur.
2	Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement du SP- PRMP	Produire l'intégralité des rapports annuels et trimestriels conformément aux exigences, en mettant en place un calendrier de suivi rigoureux pour garantir leur transmission dans les délais impartis.
3	Appréciation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de la CCMP	Se conformer à l'avenir aux dispositions en vigueur relatives à la mise en place et à l'organisation de la CCMP.
4	Conclusion sur l'audibilité des marchés sélectionnés	S'assurer à l'avenir de l'enregistrement de tous les marchés passés y compris ceux par Entente Directe dans le registre spécial des offres.
5	Vérification du respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu	Se conformer à l'avenir aux dispositions de l'article 34 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020. Avant de recourir à la procédure d'entente directe, il est impérieux d'obtenir une autorisation formelle du Conseil des Ministres ou de la DNCMP, conformément aux exigences légales. Enfin Il est recommandé de procéder à une vérification approfondie des autorisations et des procédures suivies par l'Autorité Contractante (AC) afin de s'assurer que les acquisitions réalisées sont conformes aux décisions ministérielles. Dans ce cas précis, l'AC a dépassé le cadre de l'autorisation accordée en acquérant deux groupes électrogènes au lieu d'un seul.
6	Vérification du respect des conditions spécifiques liées à la DC s'il y a lieu	Mise en place d'un système de décharge des fournisseurs : <ul style="list-style-type: none"> - Obligation de décharge : Intégrer systématiquement une clause de décharge dans les lettres de consultation, confirmant que le fournisseur a bien reçu et pris connaissance des documents et exigences liés à la consultation. - Suivi et archivage : Mettre en place un système de suivi et d'archivage des décharges signées par les fournisseurs pour garantir la traçabilité et la conformité des procédures. Élaboration et mise à jour du répertoire des fournisseurs agréés : <ul style="list-style-type: none"> - Création du répertoire : Élaborer un répertoire officiel des fournisseurs agréés du CNHU-HKM, en y incluant les informations clés telles que les coordonnées, les domaines d'activité, les certifications et les historiques de performance.
7	Publicité des avis d'appel d'offres ouvert et avis de pré-qualification	Favoriser une concurrence équitable et se conformer pleinement aux exigences de la loi 2020-26. Cela contribuera également à améliorer l'efficacité et la crédibilité des processus d'achat public. La mission recommande donc au CNHU de diversifier davantage les canaux de publicité (le code recommande trois canaux au minimum).
8	Présentation des offres	Renforcer l'intégrité de ses processus d'appel d'offres et renforcer les mécanismes de détection de la collusion au moyen de : <ul style="list-style-type: none"> • Analyse comparative des offres : Mettre en place un système d'analyse comparative des offres pour identifier les similarités suspectes (prix, termes, conditions, etc.). • Veille concurrentielle : Surveiller les relations entre les soumissionnaires (filiales, dirigeants communs, etc.) pour identifier les risques de collusion.
9	Evaluation des offres & Proposition d'attribution provisoire	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification rigoureuse des documents : Mettre en place un système de vérification rigoureuse des documents soumis par les soumissionnaires (états financiers, attestations de marchés similaires, etc.) pour s'assurer de leur conformité aux critères ; - Procès-verbal détaillé : Rédiger des procès-verbaux d'ouverture des plis et des rapports d'évaluation détaillés, en mentionnant explicitement les critères appliqués et les justifications des décisions ; - Vérification des antécédents : Mettre en place un système de vérification des antécédents des soumissionnaires pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises ; et - Publication des critères : Rendre publics les critères d'évaluation et les résultats des appels d'offres pour renforcer la confiance des soumissionnaires.

N°	Rubriques	Recommandations
		<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal détaillé : Rédiger des procès-verbaux d'ouverture des plis et des rapports d'évaluation détaillés, en mentionnant explicitement les critères appliqués et les justifications des décisions. - Vérification des antécédents : Mettre en place un système de vérification des antécédents des soumissionnaires pour s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises. - Publication des critères : Rendre publics les critères d'évaluation et les résultats des appels d'offres pour renforcer la confiance des soumissionnaires.
10	Réception et règlement du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation contractuelle : Incrire dans le cahier des charges l'obligation pour tous les titulaires de marchés de fournir une garantie de bonne exécution avant la signature du contrat. - Montant proportionnel : Fixer le montant de la garantie de bonne exécution en fonction de la valeur du marché, conformément aux dispositions légales en vigueur - Sensibilisation des titulaires : Informer les titulaires de marchés sur leurs obligations en matière de garanties de bonne exécution et sur les conséquences en cas de non-respect. - Clauses contractuelles claires : Inclure dans les contrats des clauses claires et détaillées sur les garanties de bonne exécution, leur montant, leur durée et les conditions de leur libération. - Procès-verbal de réception : Mentionner dans le procès-verbal de réception des travaux ou des livraisons que la garantie de bonne exécution est maintenue jusqu'à la fin de la période de
11	Commentaire sur les délais de passation des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place à l'avenir toute la documentation appropriée pour le contrôle du respect des délais prévus par la réglementation en vigueur - Identifier toutes les causes inhérentes au non-respect des délais et proposer des actions correctives appropriées.